

Compte administratif 2021

Document d'analyse

	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	423446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	648465798	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

Table des matières

Introduction.....	4
Note méthodologique.....	8
Grands équilibres.....	9
1. Budget de fonctionnement.....	10
Une nette progression des recettes de gestion courante.....	11
Une nette progression des recettes fiscales.....	11
Baisse des compensations.....	13
Une stabilité des dotations de l'Etat.....	14
Une stabilité des dotations de la Métropole.....	15
Une forte progression des autres recettes de gestion courante.....	16
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions.....	21
Une nette augmentation des dépenses de gestion courante.....	22
Une augmentation des dépenses de personnel.....	22
Une légère évolution du soutien à la vie associative et au CCAS.....	24
Une augmentation maîtrisée des charges à caractère général.....	26
Autres dépenses.....	29
Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions.....	29
2. Épargnes.....	30
Une nette progression de l'épargne de gestion courante.....	31
Une forte progression de l'épargne brute et nette.....	32
3. Budget d'investissement.....	33
Une baisse des recettes d'investissement.....	34
Une diminution des ressources propres d'investissement.....	34
Une nette baisse du recours à l'emprunt.....	35
Une légère baisse des autres ressources d'investissement.....	36
Une légère hausse des dépenses d'investissement.....	37
Une légère progression des acquisitions, travaux et études.....	38
Une augmentation des subventions d'équipements hors ZAC.....	38
Principales réalisations 2021.....	40
Une baisse des participations.....	41
Une augmentation des opérations pour compte de tiers.....	41
Une diminution des autres dépenses d'investissement.....	42
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).....	43
Une stabilité du remboursement de la dette.....	45
4. Résultat de clôture.....	47
5. ANNEXES.....	49
ANNEXE 1 : Ratios réglementaires.....	50
Données de référence.....	51

ANNEXE 2 : Budgets annexes et régie Lumière.....	52
Budget annexe Activités économiques : une franche diminution de la subvention d'équilibre.....	52
Budget annexe Locaux culturels : une stabilité de la subvention d'équilibre.....	53
Budget annexe Selfs : une subvention en nette progression.....	53
Budget annexe Cuisine centrale : une légère augmentation de la subvention d'équilibre.....	54
Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre.....	54
Régie lumière : une baisse de la subvention d'équilibre.....	55
Résultat de clôture des budgets annexes.....	55
Résultat de clôture consolidé.....	56
Résultat de clôture régie Lumière.....	56
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette.....	57
Structure de la dette après swaps (M€).....	57
Classification des risques des emprunts.....	57
Profil de remboursement de la dette.....	58
Capacité de désendettement.....	59
Répartition par prêteurs.....	59
ANNEXE 4 : Détails « autres ».....	59
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	59
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	60
Détail « autres » charges à caractère général.....	60
ANNEXE 5 : Acronymes.....	61

Introduction

Si l'année 2020 a fortement été marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui d'un progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux. L'engagement de la Ville pendant cette période s'est traduit par la continuité des services municipaux essentiels pour les Grenobloises et Grenoblois comme par exemple : l'état civil, le fonctionnement des résidences du CCAS, les soins infirmiers, la restauration à domicile, l'accueil au siège pour maintenir les aides sociales.

Les Directions Ressources Humaines, Finances et numériques ont fortement été sollicitées pour assurer cette continuité (règlement des factures, salaires des agent-es, accompagnement des équipes, outils télétravail). La Direction de la vie institutionnelle a œuvré quant-à elle aussi puisque les conseils municipaux ont pu se tenir en visio-conférence.

Bref la Collectivité a joué son rôle afin de protéger les plus fragiles et les plus précaires, pour qui cette crise sanitaire s'est rapidement transformée en crise économique et sociale.

Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une forte progression + 11.6M€

Alors qu'un ralentissement de la progression des recettes fiscales était attendu en conséquence de la perte de la taxe d'habitation, ressource la plus dynamique ces dernières années, cette réforme n'a pas, pour le moment, entravé le dynamisme des recettes fiscales de la ville qui se poursuit avec + 4.5 M€ de recettes fiscales supplémentaires.

Le dynamisme des bases fiscales se poursuit, les droits de mutation restent élevés avec + 2.6 M€ ainsi que les produits de service et du domaine avec + 3.3M€ retrouvant quasiment leur niveau d'avant-crise.

A ces recettes de fonctionnement sont venus s'ajouter des recettes exceptionnelles avec un solde positif de 2.2M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent elles aussi + 2.6M€

Elles sont essentiellement liées à la reprise post-Covid, l'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements (restauration scolaire, centres de loisirs, structures jeunesse), annulation de manifestations ou d'événements habituels. 2021 enregistre donc une augmentation des charges à caractère général pour 2M€ suite à une reprise progressive de l'activité des services qui demeure néanmoins bien en deçà d'une année normale de fonctionnement (-1.7M€/2019). La masse salariale progresse quant à elle de 3.1M€ (moins d'évènements annulés et donc plus de renfort)

Ces hausses sont partiellement atténuées par la baisse de versement de subventions à hauteur de 760K€ (comme celle accordée en 2020 de façon exceptionnelle au CCAS ... pour rappel l'aide était de 900K€ mais comme nous avons intégré de façon pérenne les frais d'hébergement d'urgence à hauteur de 300K€ la baisse de la subvention au CCAS est de 600K€), -par la diminution également de 610K€ sur les frais financiers liés à des conditions de taux très favorables.

On constate ainsi une nette amélioration des ratios financiers pour 2021 :

- **l'Épargne brute s'élève à 31.6M€ contre 20.7M€ en 2020** cette hausse de plus de 10M€ s'explique par une hausse de l'Épargne de gestion de plus de 8M€ et l'amélioration du solde exceptionnel pour environ 2M€
- **l'Épargne nette passe de -0.8M€ en 2020 à 9.4 M€ en 2021** soit une hausse de 10.2M€

Pour cette année 2021 on notera des actions significatives, ainsi :

Pour le Pôle solidarité :

La plateforme « Grenoble Voisins Voisines » a été optimisée permettant un système d'entraide totalement gratuit pour améliorer le quotidien des Grenobloises et des Grenoblois, aider ses voisins de palier mobilisés par la gestion de la crise sanitaire, prendre soin des personnes, réduire la solitude liée aux mesures de confinement ou encore renforcer les liens de solidarités envers les plus fragiles.

Par ailleurs, la Ville a poursuivi pour la deuxième année consécutive son engagement en faveur du soutien du tissu économique et associatif grenoblois, durement touché par la crise sanitaire, en octroyant des subventions exceptionnelles à travers les fonds de soutien au monde associatif et aux opérateurs culturels 68 associations ont été soutenues pour un montant total de 178,6 k€.

Suite à une augmentation de la demande sociale dans les Maisons des Habitants, un travail conjoint avec le CCAS et la Direction de la santé, s'est tenu pour faire avancer les partenariats avec diverses institutions telles que le Département, la CPAM, la CAF sur l'accès aux droits a été mis en place.

Deux médiateurs numériques ont été recrutés dans le cadre du Plan France Relance.

Les ateliers de prévention de l'épuisement parental se sont poursuivis dans trois Maisons des Habitants.

La ville a de nouveau obtenu le label « Ville amie des aînés ».

Enfin, les réalisations dans le cadre du budget participatif ont pu se poursuivre.

Pour le Pôle Emancipations :

Dans le domaine de l'éducation, la ville a également obtenu le renouvellement du label « Ville amie des enfants », en effet, l'éducation demeure une priorité de la municipalité.

Le 26 avril 2021 a vu l'ouverture de l'école Marianne Cohn qui constitue un investissement majeur du plan écoles (7,4 M€), située au cœur du quartier Hoche, elle vient améliorer les conditions de scolarisation des enfants du secteur. En 2021 a également eu lieu la livraison de l'extension/rénovation de l'école Diderot réalisée pour 5,5 M€ ainsi que la poursuite des travaux du collège Lucie Aubrac livré début 2022.

Ces écoles nouvellement construites, rénovées ou agrandies ne constituent pas seulement un investissement financier et technique considérable, elles sont également le fruit d'un engagement très important de la part des élu-es et des services au titre de la concertation avec la communauté éducative lors de la réalisation de projets et de la mise en place des équipes qui feront vivre ces lieux.

A cela s'est ajoutée la première phase de la réorganisation de la Direction Enfance Jeunesse, qui a permis de renforcer la capacité de la direction à conduire des projets transversaux dans le cadre des politiques publiques qu'elle pilote, telle que la transition écologique.

Enfin, les restaurants scolaires proposent dans leurs menus 65 % de composantes labellisées (Label Rouge - AOC/AOP - Ecolabel ...) dont 60 % de produits bio et le plus possible en circuit court.

Dans le domaine des Sports, outre la mise en place du contrôle opérationnel des accès dans l'ensemble des équipements sportifs, les études, la préparation des travaux de rénovation et l'amélioration des performances énergétiques des gymnases Vallier, Daudet, Hoche, de la Halle Clémenceau et de la piscine du Clos d'Or ont pu être réalisées.

De nombreux aménagements de stades et terrains de plein air ont vu le jour, avec par exemple la rénovation d'un Street Work-out à l'Arlequin.

Des achats de matériels ont été effectués pour améliorer les conditions des pratiques sportives dans les gymnases et centres sportifs. Sur le plan des animations sportives, socio-sportives et ouvertures d'équipements, elles ont pu être maintenues dans le cadre des mesures sanitaires gouvernementales. On peut citer par exemple la mise en place de sessions classes bleues pour favoriser le savoir nager, ainsi que la formation des éducateurs sportifs au savoir rouler à vélo.

Le Forum de Rentrée, Associations et Sports, couplé à la journée d'accueil des nouveaux arrivants a connu une participation en hausse, malgré l'application du passe sanitaire.

Dans le domaine culturel, outre le dispositif Musée hors les murs, il a été présenté une exposition « Giorgio Morandi. La collection de Luigi Magnani », ainsi qu'une exposition en collaboration avec le Musée d'Orsay intitulée « Bonnard les couleurs de la lumière ».

Le Museum a organisé l'exposition « Dessine-moi... Voyage dans l'illustration naturaliste » permettant de découvrir le patrimoine de la bibliothèque scientifique du Museum.

Au Théâtre, 38 spectacles ont été accueillis pour 78 représentations dont 16 séances en temps scolaire. Les bibliothèques sont restées ouvertes au public mais leurs activités et projets ont été fortement impactés.

S'agissant de l'évènementiel, Les événements organisés par la ville de Grenoble ont été fortement touchés par la crise sanitaire mais ont tous été maintenus sous des formes compatibles avec les règles sanitaires (fête des Tuiles, été Oh parc, cabaret frappé etc.). Par ailleurs, fait unique en France, la ville de Grenoble a mis en œuvre un établissement de plein air entre mai et juin 2021 partagé avec tous les opérateurs culturels qui l'ont souhaité (entre autres MC2, Retour de scène, Cinémathèque, Cabaret frappé) pour assurer leur programmation dans le cadre des limites de jauge de l'été (moins de 1000 personnes en plein air).

Pour le pôle Résilience :

Notons la poursuite des travaux d'optimisation énergétique de l'éclairage public avec la 6ème année de mise en œuvre du contrat, la poursuite du renouvellement de la flotte des véhicules dans un souci de lutte contre les pollutions en vue de répondre à l'objectif de 100% conforme à la zone à faibles émissions. Depuis 2018, la Ville s'est en effet engagée dans un plan ambitieux de renouvellement et d'optimisation de sa flotte automobile qui consiste à remplacer ses véhicules diesel afin de réduire les émissions de dioxyde d'azote particulièrement nocives pour la santé.

Le programme de renouvellement urbain à la Villeneuve s'est poursuivi mais également à Mistral par la végétalisation du talus AREA qui a été menée en concertation avec les habitants comme pour l'aménagement de la prairie qui a abouti à un démarrage des travaux. Dans le quartier de la Villeneuve, on peut citer la réhabilitation de 137 logements ACTIS à l'Arlequin Nord, la réhabilitation de la zone d'activité des Peupliers.

Les aménagements dans les ZAC se sont poursuivis au travers des participations de la Ville. Les études ont été réalisées sur la Tour Perret avant le démarrage des travaux prévus pour 2 ans. 2021 a également été marquée par la poursuite du développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants. Sur ce dernier point, la Ville a multiplié les dispositifs de rafraichissement sur l'espace public, mettant en service 23 fontaines, 3 brumisateurs et 3 grands bassins. L'amélioration du confort d'été dans les bâtiments a été priorisée sur les bâtiments scolaires. Le site de la Bastille a fait l'objet d'études dans l'objectif de mettre en œuvre une nouvelle programmation pour ce site.

En termes de mobilités, des aménagements ont été réalisés afin de donner plus de place aux piétons, aux cycles et aux modes doux. On peut citer par exemple la piétonisation du secteur Sainte-Claire/Notre-Dame ou la pérennisation des Tempo-vélo. A noter que la Ville a repris le pouvoir de police spécial « circulation et stationnement » au 1er janvier 2021. Cela lui permet à nouveau de définir son plan de circulation, les places dédiées aux personnes à mobilité réduite, ou encore autoriser les chantiers et les occupations commerciales du domaine public. Cette année, la Ville a confirmé son titre de « Capitale française du vélo ».

S'agissant de la santé, la Ville a œuvré en faveur de la qualité de l'air, de la prévention des polluants, des nuisances sonores et des fortes chaleurs. De même, elle a conduit de nombreuses actions en faveur de la valorisation du vivant et de la préservation de la biodiversité.

Pour le pôle Ressources :

Les directions ont également été fortement mobilisées pour la création du Groupement d'Intérêt Public, dénommé Agence Capitale Verte Européenne 2022, en lien étroit avec la Préfecture de l'Isère, le Département et la Métropole. Le GIP a été créé fin décembre 2021 pour pouvoir agir dès le début de l'année 2022.

La Ville a poursuivi la mise en place de la feuille de route vers la transition numérique. Un Datacenter a été construit au nouveau Centre Communal Camille Claudel, intégrant une sobriété numérique et des consommations électriques en baisse (-40%).

Concernant les activités plus régaliennes, 2021 a été marquée par l'organisation complexe d'un double scrutin (Régionales et Départementales).

La Carte Nationale d'Identité Electronique a été mise en place. Cette CNIE, d'un format carte de crédit, est très sécurisée, dotée d'un composant électronique contenant identité, adresse, empreintes (comme les passeports) et également un QR code pour limiter les fraudes.

La Ville a aussi adopté un plan cimetières autour de trois grands axes d'intervention : agir contre la saturation, renforcer l'entretien paysager, développer la préservation du patrimoine. Un important plan de reprises administratives des concessions échues et abandonnées est mis en place. Dans le même temps, la réflexion démarre sur les nouvelles pratiques funéraires plus écologiques. Les parties bâties et valorisation des tombes patrimoniales font également l'objet d'un suivi soutenu avec intervention programmée au fil des besoins et évènements.

L'ouverture du site Claudel a permis de rapprocher et développer les relations interinstitutionnelles entre la Ville et le CCAS. Pour fluidifier la gestion de ce site et rationaliser la ressource publique, les fonctions d'accueil des usagers et de courrier ont été prises en charge par les services de la Direction de la relation citoyenne.

Concernant les relations avec les familles, le suivi des fermetures de classes en raison du Covid a été renforcé, de même que l'automatisation des avoirs pour les usagers en prépaiement permettant de rembourser rapidement les repas annulés.

Pour conclure pour la première fois depuis 2016 l'année 2021 est celle d'un redressement de la situation financière de la Ville lié cependant à des facteurs conjoncturels et malgré une nette amélioration, la situation financière de la ville reste structurellement fragile.

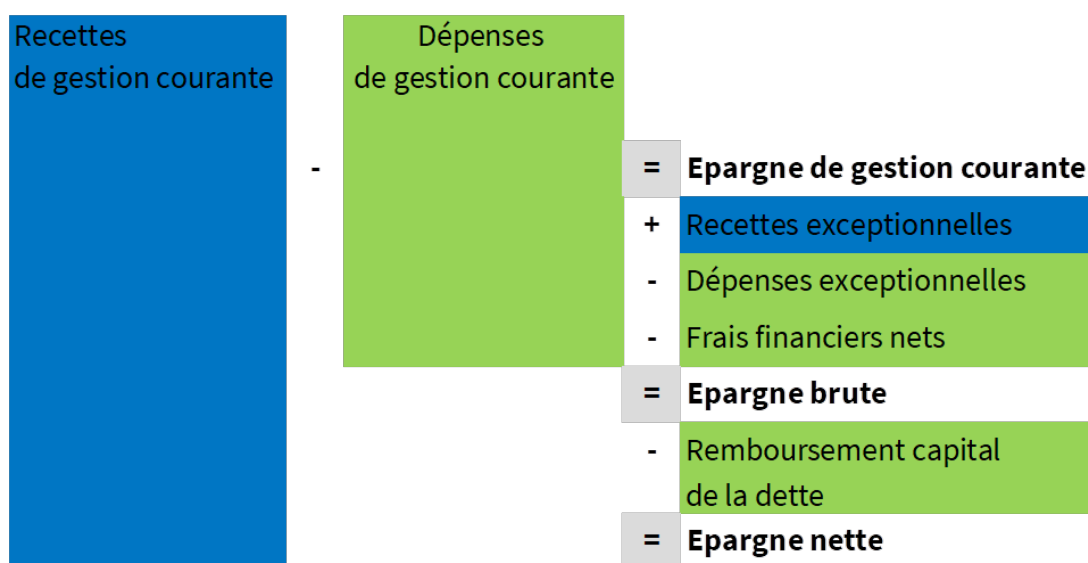
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières).



Evolution de périmètre des champs de compétences

Il n'y a pas eu de changements de périmètre sur l'année 2021.

Changement des règles comptables

Depuis 2021, les recettes de mécénat relatives à des acquisitions d'œuvres (170 k€ en 2021) sont enregistrées en section d'investissement, et non plus en section de fonctionnement.

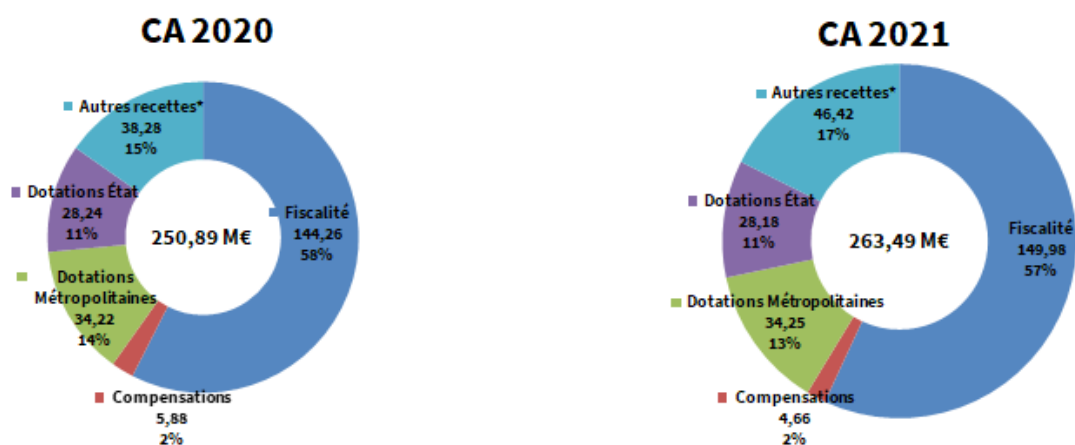
Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)			
Fiscalité (3 taxes)	143,53	144,26	149,98
Compensations	5,55	5,88	4,66
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,31	34,22	34,25
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,22	28,24	28,18
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	46,00	38,28	46,42
Total recettes de gestion courante	257,62	250,89	263,49
Produits financiers	2,88	0,69	1,44
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,47</i>	<i>0,35</i>	<i>0,30</i>
Produits exceptionnels	5,84	6,58	4,85
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>2,63</i>	<i>5,91</i>	<i>4,15</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	0,19	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	266,52	258,16	269,78
Dépenses de fonctionnement (en M€)			
Frais de personnel	134,85	135,15	138,25
Subventions CCAS	18,90	19,87	19,28
Autres subventions	17,19	17,89	17,73
Charges à caractère général	46,35	42,63	44,63
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus	1,80	1,77	1,78
Total dépenses de gestion courante	219,11	217,32	221,67
-TIR	-0,45	-0,60	-0,70
Total dépenses de gestion TIR déduits	218,66	216,73	220,97
Charges financières (frais financiers bruts)	6,83	5,96	5,35
Charges exceptionnelles	8,01	8,40	7,25
Dotations et provisions semi budgétaires	0,40	0,40	0,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	234,35	232,08	234,67
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)			
Ressources propres d'investissement	9,07	12,11	7,99
Emprunts nouveaux	12,36	23,60	19,37
Autres ressources d'investissement	12,25	5,97	4,79
Opérations pour compte de tiers	0,24	0,01	0,00
Total recettes d'investissement	33,91	41,69	32,15
Affectation en réserves (1068)	22,26	22,34	15,89
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,00	0,00	0,01
Recettes réelles d'investissement	56,18	64,03	48,05
Dépenses d'investissement (en M€)			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	34,94	30,30	31,78
Opérations pour compte de tiers	0,11	0,01	0,02
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2020)	4,26	6,90	6,09
Subventions d'équipement (hors ZAC)	5,41	4,33	6,25
Participations et créances rattachées	0,00	0,04	0,00
Total dépenses d'investissement	44,73	41,58	44,13
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,45</i>	<i>0,60</i>	<i>0,70</i>
Total dépenses d'investissement dont TIR	45,17	42,18	44,83
Remboursement emprunt	23,23	23,69	24,17
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,00	0,01	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	0,34	2,34	0,78
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	68,31	67,62	69,08
Épargne de gestion courante (TIR déduits)	38,96	34,16	42,52
Épargne brute	29,99	20,77	31,66
Épargne nette	9,04	-0,82	9,41

1. Budget de fonctionnement



Une nette progression des recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante progressent de 12,60 M€ par rapport au CA 2020, ce qui représente une augmentation de 5,02 % entre les deux exercices. Cette forte hausse s'explique pour 3,32 M€ par une augmentation des produits des services, notamment en raison de la réouverture progressive des équipements sportifs et culturels, pour 2,6 M€ par une augmentation des droits de mutation à titre onéreux, pour 4,49 M€ par l'augmentation des contributions directes et des compensations fiscales, et pour 1,85 M€ par l'augmentation des participations des partenaires.

Une nette progression des recettes fiscales

Pour rappel, les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble sont stables depuis 2009. Ils s'élèvent à :

- 21,52 % pour la taxe d'habitation (THRS) ;
- 52,63 % pour le foncier bâti (TFB) ;
- 84,42 % pour le foncier non bâti (TFNB).

Le produit fiscal 2021, hors rôles supplémentaires et en intégrant les rôles complémentaires, est de 148,68 M€, soit une hausse de 5,4 M€ (+3,77 %) par rapport à 2020, contre +0,71 % en 2020 et +3,75 % en 2019. Après intégration des rôles supplémentaires perçus en 2020 et en 2021, le produit fiscal augmente de 5,7 M€ (soit 3,97 %), contre +0,51 % en 2020 et +3,78 % en 2019.

<i>En millions d'euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 2020/2021
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	52,08	52,05	3,77	3,85 %
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	89,98	90,96	144,74	
Taxe sur le foncier non bâti	0,45	0,52	0,44	-16,11%
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	142,51	143,53	148,95	3,77 %
Rôles supplémentaires *	1,02	0,73	1,03	41,91 %
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	143,53	144,26	149,98	3,97 %

*Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel. Ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La comparaison entre l'année 2020 et l'année 2021 est complexe du fait du bouleversement de la structure du panier de recettes fiscales engendré par la réforme de la fiscalité locale. D'une part, le produit de taxe d'habitation est désormais réduit à celui de la THRS (-9,76 % de TH en 2021) intégrant les résidences secondaires mais aussi les locaux économiques imposés à la TH (puisque non imposés à la CFE). D'autre part, le produit de TFB intègre à la fois le taux de TFB consolidé suite à la descente du taux départemental de TFB et un versement complémentaire pour compenser la différence avec la perte de la THRP (soit +58,82 % de TFB en 2021).

La nette progression de 2021 par rapport à 2020 s'explique ainsi par plusieurs facteurs :

- Le panier fiscal de la Ville a été fortement modifié en 2021. Suite à la suppression de la THRP, la compensation TH condition modeste a été intégrée au calcul du coefficient correcteur et donc au versement coefficient correcteur. Il s'agit davantage d'une réallocation entre deux chapitres budgétaires que d'une véritable hausse du produit fiscal.
- L'évolution des bases fiscales a été relativement dynamique en 2021, grâce entre autre au rattrapage du retard pris dans la mise à jour des bases par la DDFiP dans ces travaux pendant la crise sanitaire. Cette mise à jour a permis à la fois d'importants rôles supplémentaires perçus en 2021 de l'année d'imposition 2020 et d'augmenter la base 2021.
- Les rôles supplémentaires de l'année 2020 ont été intégrés à plusieurs reprises dans le calcul du coefficient correcteur. Le versement coefficient correcteur a donc été revalorisé au cours de l'année pour atteindre 15,9 M€. Plus le coefficient correcteur est élevé, plus la Ville est compensée de la suppression de la THRP.

Cette progression est d'autant plus nette que la revalorisation forfaitaire des bases fiscales a été faible en 2021 (en raison d'une inflation très basse en 2020). La variation physique des bases de TFB a été assez dynamique en 2021, en partie en raison du rattrapage évoqué ci-dessus lié à la mise à jour des bases (soit 1,16 % de variation physique).

La base de THRS a bénéficié d'une importante mise à jour par rapport à 2020 puisque les services fiscaux ont corrigé le typage de certains des locaux économiques, passant du statut de résidence principale à résidence secondaire, soit une variation totale de 35,7 % dont 35,5 % de variation physique.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne CA 2019-2021
Actualisation nationale : locaux d'habitation	2,20%	0,90%	0,20%	1,10 %
Actualisation nationale : locaux industriels	2,20%	1,20%	0,20%	1,20 %
Actualisation départementale : locaux professionnels (moyenne)	-1,00%	0,43%	0,80%	0,08 %
Variation physique TH	2,78%	-0,89%	35,5%	12,48 %
Variation physique TFB	0,76%	0,05%	1,16%	0,66 %
Variation physique TFNB	20,28%	15,23%	-16,09%	6,47 %

*Les chiffres ci-dessous intègrent les rôles complémentaires

Pour rappel, environ 80 % des ménages ne paient plus de TH, et le reste des contribuables ont vu leur cotisation baisser de 33 % en 2021. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de la THRP.

Baisse des compensations

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	variation CA 2020/2021
TH condition modeste	4,62	4,93		-100 %
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0 %
TFB condition modeste	0,07	0,07	0,09	38 %
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,61	0,62	0,60	-3 %
TFB Immeubles longue durée	0,16	0,18	0,18	2 %
TFB locaux industriels			3,69	100 %
TOTAL COMPENSATIONS	5,55	5,88	4,66	-20,8 %

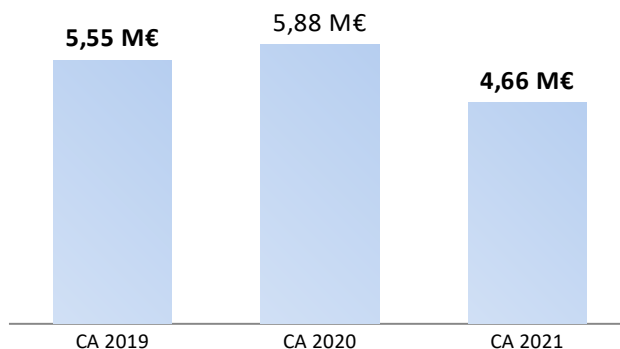
La suppression de la THRP dans le panier de ressources des communes en 2021 implique la disparition de l'allocation compensatrice de l'exonération de TH pour les personnes de condition modeste.

En revanche, la Ville perçoit une nouvelle allocation compensatrice de TFB suite à la baisse des « impôts de production » prévue dans le plan de Relance. Les locaux industriels ont vu leur base d'imposition divisée par deux. La baisse de produit fiscal pour la Ville est compensée par l'Etat et calculé à partir de la base d'imposition de l'année et du taux d'imposition 2020. La baisse du produit fiscal sur les locaux industriels devrait être parfaitement compensée par cette allocation (si le taux d'imposition reste constant).

Dans l'ensemble, la baisse du montant des allocations compensatrices résulte de changements de composition du panier fiscal et du plan de Relance.

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'Etat des mesures d'exonération décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne correspondent plus à l'intégralité de la perte de produit exonéré. Le montant des compensations résulte de l'application d'un coefficient de minoration et des décisions de l'Etat en matière d'exonérations qui peuvent venir augmenter ou diminuer les bases exonérées. Ainsi, pour information en 2021, la collectivité ne perçoit que 6,96 % de l'allocation compensatrice qu'elle devrait théoriquement percevoir. C'est ainsi environ 4,5 M€ perdus pour la collectivité.

Montant des compensations



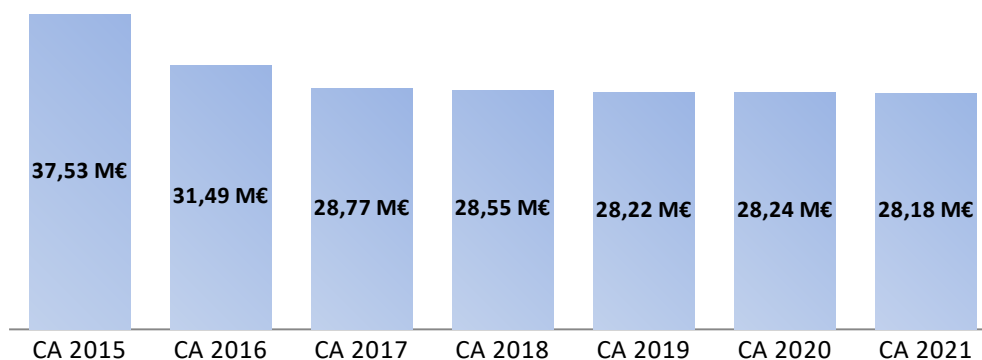
Une stabilité des dotations de l'Etat

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotation forfaitaire	34,16	28,24	25,53	25,22	24,62	24,36	24,00
DSU	2,58	2,58	3,04	3,34	3,61	3,88	4,18
TOTAL DOTATIONS	37,53	31,49	28,77	28,55	28,22	28,24	28,18
Variation d'une année à l'autre	-13,7 %	-16,1 %	-8,6 %	-0,8 %	-1,2 %	0,1 %	-0,2 %

Après une baisse unilatérale des dotations de 11 Mds€ pour contribuer au redressement des finances publiques nationales depuis 2013 (baisse de 17,7 M€ entre l'exercice 2013 et l'exercice 2020 pour la Ville de Grenoble, soit près de 100 M€ de pertes cumulées sur le mandat 2014-2020 par rapport au mandat précédent), le gouvernement a mis en place lors de la loi de finances de programmation des finances publiques 2018-2022 un dispositif de contractualisation avec les 322 plus grandes collectivités afin de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an. La Ville de Grenoble, concernée par ce dispositif, a signé en 2018 un contrat avec l'Etat limitant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,27 % par an compte tenu des efforts passés. Ce dispositif est suspendu depuis 2020 du fait de la crise sanitaire.

Entre les deux exercices, le niveau des dotations de l'Etat est en légère baisse. La légère hausse de DSU (+ 304 K€) ne compense pas la baisse de Dotation forfaitaire (- 362 K€). Rappelons que la baisse de la dotation forfaitaire est notamment liée à la hausse des dotations de péréquation décidées par l'Etat en Loi de Finances et qui sont de fait financées par les collectivités depuis plusieurs années de suite.

Montant des dotations de l'État



Une stabilité des dotations de la Métropole

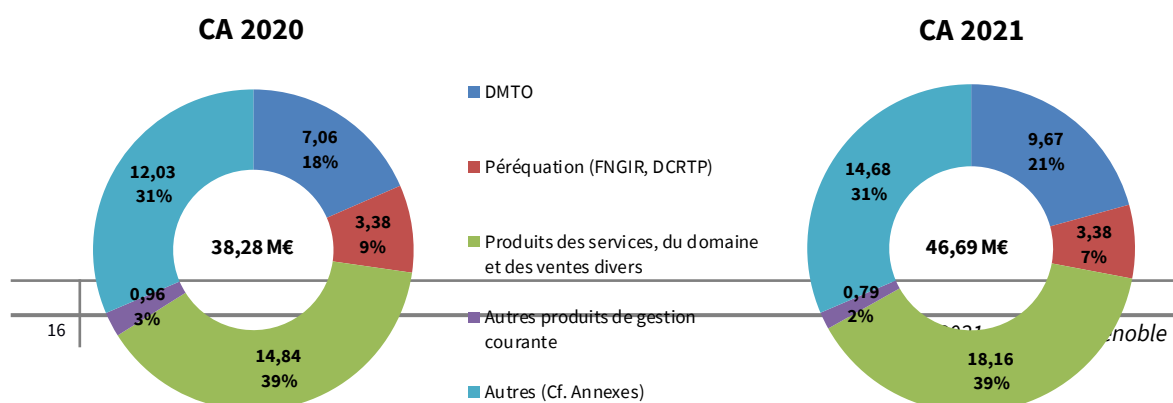
En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Attribution de compensation	28,14	27,11	27,03	27,06
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19	7,19
TOTAL	35,34	34,31	34,22	34,25
Variation d'une année à l'autre	21,7%	-2,9%	-0,2%	0,1%

La quasi stabilité de l'AC entre les deux exercices s'explique par l'ajustement intervenu suite au jugement du Tribunal Administratif de Grenoble concernant les bornes de contrôle d'accès annulant la ponction de 367 K€ sur l'AC par an de 2018 à 2021. L'attribution de compensation 2021 a été revue à la hausse de ce montant, ce qui a permis de compenser la disparition des recettes du Fonds Social Européen perçues au titres des années précédant le transfert de la compétence emploi insertion à la Métropole (-339 K€) ; en effet, jusqu'à présent, ces subventions étaient reversées à la Ville via un abondement de l'attribution de compensation.

A noter que la Métropole a également reversé les 367 K€ correspondant à l'année 2018 de l'ajustement suite au contentieux portant sur les bornes, mais qui s'impute sur un compte comptable distinct (le compte 7328 dit de « fiscalité reversée ») et n'est donc pas pris en compte sur l'attribution de compensation 2021.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€, l'enveloppe et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

Une forte progression des autres recettes de gestion courante



Rappel : Les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante enregistrent une augmentation de 8,40 M€. Cette évolution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une hausse significative de 3,32 M€ des produits des services et du domaine, qui représentent un volume de 18,16 M€, contre 21,70 M€ en 2019, dernière année d'activité « normale » hors crise sanitaire ;
- Une augmentation des autres produits de gestion courante de 2,64 M€, dont 1,85 M€ de participations des financeurs, et 0,98 M€ sur les autres recettes fiscales ;
- Une progression de 2,61 M€ des recettes de droits de mutation à titre onéreux.

Une légère évolution de la péréquation :

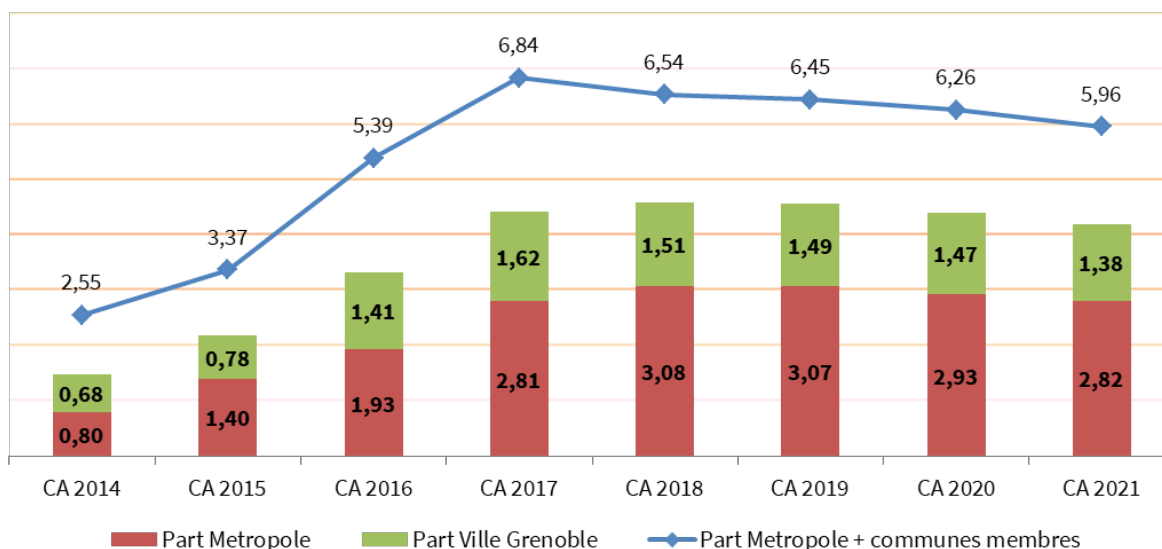
En millions d'euros		CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes	DCRTP	1,09	1,02	1,02
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,46	3,38	3,38
Prélèvement	FPIC	-1,49	-1,47	-1,38
	TOTAL	1,97	1,91	2,00
Variation d'une année à l'autre		-6,1%	0,0%	4,7%

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est inchangée par rapport à 2020. Il convient de préciser que seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle perçoivent la DCRTP. La diminution enregistrée entre 2019 et 2020 a donc eu un effet contre-péréquateur. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ces deux dotations constituent la péréquation verticale.

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui relève lui de la péréquation horizontale. Le solde est ainsi porté à 2 M€ (3,38 M€ sans le FPIC). On observe à nouveau une légère diminution du FPIC de 0,09 M€, due à la diminution du montant total prélevé sur le territoire métropolitain.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. La Métropole et la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

Détail et évolution du FPIC sur le territoire de l'agglomération grenobloise (K€)

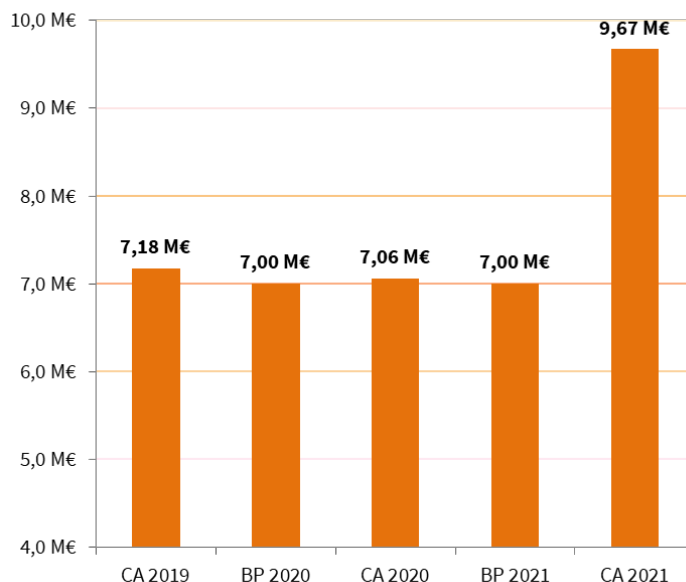


Une forte hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

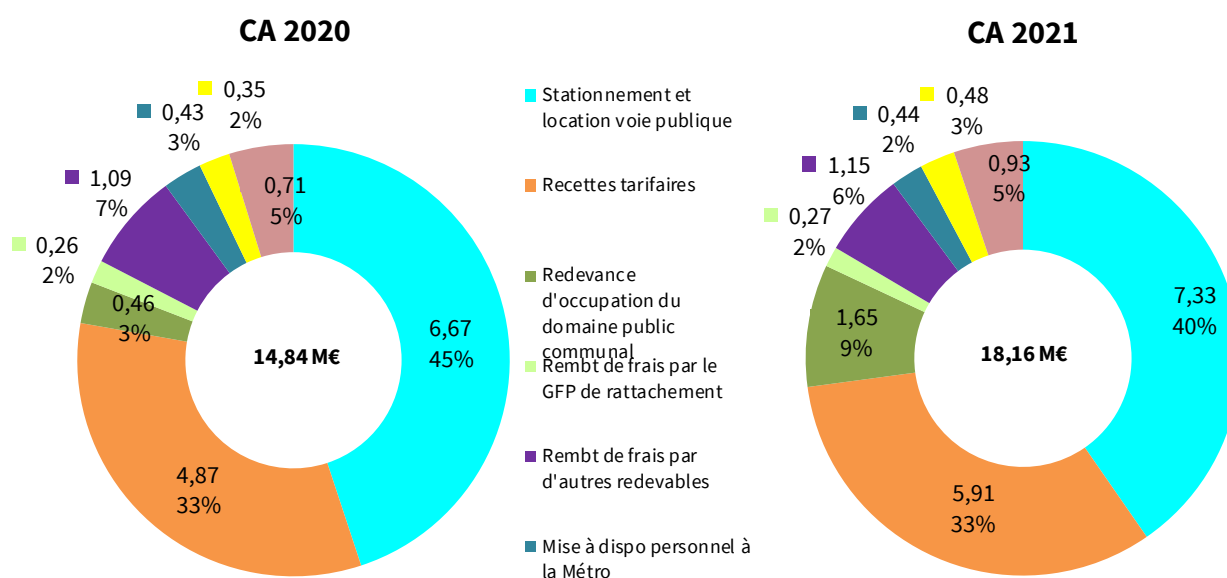
Les DMTO ont atteint en 2021 le niveau historique de 9,67 M€.

La valeur moyenne pour la période 2012-2021 se situe à 6,46 M€ avec un pic à 7,18 M€ en 2019 (hors celui constaté en 2021) et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). La crise sanitaire a renforcé le dynamisme du marché de l'immobilier du territoire grenoblois, une part notable de personnes souhaitant changer d'habitation au profit d'espaces plus grands et avec des accès à l'extérieur. A, à fin novembre 2021, le volume de transactions au niveau national a augmenté de 17,5 % sur un an.

Évolution des droits de mutation



Une franche augmentation des produits des services, du domaine et des ventes diverses :



Les produits des services, du domaine et des ventes directes augmentent de 3,32 M€ entre le CA 2020 et le CA 2021, soit une augmentation de 22,4 %. Cette augmentation est liée essentiellement à la réouverture progressive en 2021 des équipements publics, à la reprise des animations et à la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement. Pour rappel, la chute de ces recettes constatée entre 2019 et 2020 était liée à hauteur de 5,8 M€ à la crise sanitaire.

Recettes des services :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes tarifaires (M€)	7,89	4,87	5,91
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,38	2,79	4,02
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,80	1,01	0,83
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,78	0,35	0,30
Autres prestations de services	0,80	0,67	0,69
Redevances des services à caractère social	0,13	0,04	0,06
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,00	0,00	0,00

Les recettes tarifaires sont en augmentation de 1,04 M€ par rapport au CA 2020. Ces recettes restent néanmoins bien en-deçà du niveau constaté en 2019 : 5,91 M€ en 2021 contre 7,89 M€ en 2019 compte tenu des fermetures d'équipements au premier semestre.

Ce sont essentiellement les recettes des services périscolaires qui progressent de 1,23 M€, l'année 2021 ayant été moins marquée par des périodes de confinement, et donc de fermeture des établissements, que 2020. Néanmoins les niveaux de fréquentation sont restés moindres que les années précédentes.

Les recettes des services culturels continuent de diminuer quant à elles de 0,18 M€ : les droits d'inscriptions au Conservatoire diminuent de -0,15 M€ en raison de l'application de remises pour les élèves inscrits en 2020-21 et qui n'avaient pas pu bénéficier de la totalité de leurs cours. A noter également une baisse de -0,03 M€ des recettes d'entrées au Musée.

Recettes de stationnement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de stationnement (M€)	8,93	6,67	7,33
Recettes de stationnement et forfait post-stationnement	8,93	6,67	7,33

Ces recettes augmentent de 0,66 M€ entre 2020 et 2021, en raison de la reprise progressive des activités et des moindres périodes de confinement.

Une hausse des subventions reçues :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	évolution 2020-2021
État	1,36	1,61	2,33	3,51	50,4%
Région	0,06	0,04	0,05	0,02	-56,2%
Département	1,46	1,25	1,52	1,49	-1,7%
Métropole	0,67	0,38	0,14	0,15	6,9%
Union Européenne	0,40	0,55	0,34	0,63	86,3%
SMTC, CAF, Autres organismes	2,23	2,32	2,21	2,40	8,6%
TOTAL subventions reçues	6,19	6,14	6,58	8,20	24,5%

Ces recettes de fonctionnement sont en augmentation 1,61 M€ par rapport à 2020. Cette progression reflète toutefois des variations très contrastées en fonction des financeurs.

Ainsi, les aides de l'Etat progressent de 1,18 M€ d'une année sur l'autre. Cette augmentation s'explique notamment par l'enregistrement en 2021 d'une recette de 0,4M€ au titre du Fonds d'Aménagement National des Territoires (FNADT) dans le cadre **contrat triennal Grenoble Capitale Verte Européenne**. Les autres recettes de la Direction Ville Ouverte en provenance de l'Etat augmentent de 0,11 M€ au titre de l'appel à projets jeunesse, et 0,18 M€ pour la Biennale notamment. Les financements de la Direction de la Santé et de la Protection de l'Environnement versées par l'Etat progressent également de 0,3 M€ compte-tenu des différentes actions mises en œuvre et au remboursement des frais liés au centre de vaccination.

S'agissant des financements de la Région, ils sont en légère diminution de -0,03 M€, la Direction Enfance Jeunesse et la Mission Montagne n'ayant reçu aucune aide en 2021.

Les aides départementales quant à elles diminuent également de 0,03 M€ pour s'établir à 1,49 M€.

Les financements versés par la Métropole sont stables d'une année sur l'autre.

Les recettes en provenance de l'Union européenne augmentent de 0,29 M€ dont 0,25 M€ en raison de l'attribution par l'Union européenne du titre de Capitale Verte Européenne 2022 à la Ville de Grenoble.

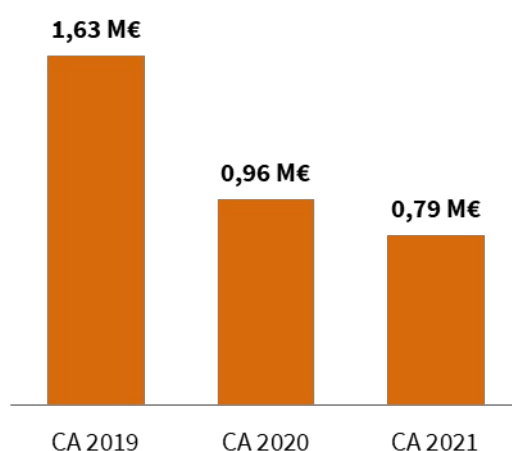
Enfin, les recettes des autres financeurs, dont la CAF, progressent de 0,19 M€.

Une baisse des autres produits de gestion courante :

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

La diminution constatée entre 2020 et 2021 relève essentiellement de la diminution des produits de loyers, compte-tenu des ventes intervenues en 2020 et en 2021.

Évolution des autres produits de gestion courante



Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	évolution 2020-2021
Produits de participations (dividendes)	1,63	0,00	0,83	100,0%
Dédits et pénalités reçus	0,06	0,01	0,11	732,1%
Libéralités reçues	0,17	0,17	0,00	-100,0%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,02	0,01	0,01	77,4%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,95	0,21	0,06	-73,1%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,03	0,02	0,01	-49,9%
Produits exceptionnels divers	0,97	0,25	0,27	5,8%
Recettes exceptionnelles hors provisions et hors cessions	3,20	0,67	0,45	-32,5%
Cessions	2,63	5,91	4,15	-29,7%
Recettes exceptionnelles avec cessions	5,84	6,58	4,61	-30,0%
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,19	0,00	0,00	0,0%
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	6,27	1,37	2,14	-36,1%

La Ville a encaissé 834 K€ de dividendes de GEG au titre des résultats 2019 et 2020 puisqu'aucun dividende n'avait été perçu en 2020 en raison de la crise sanitaire.

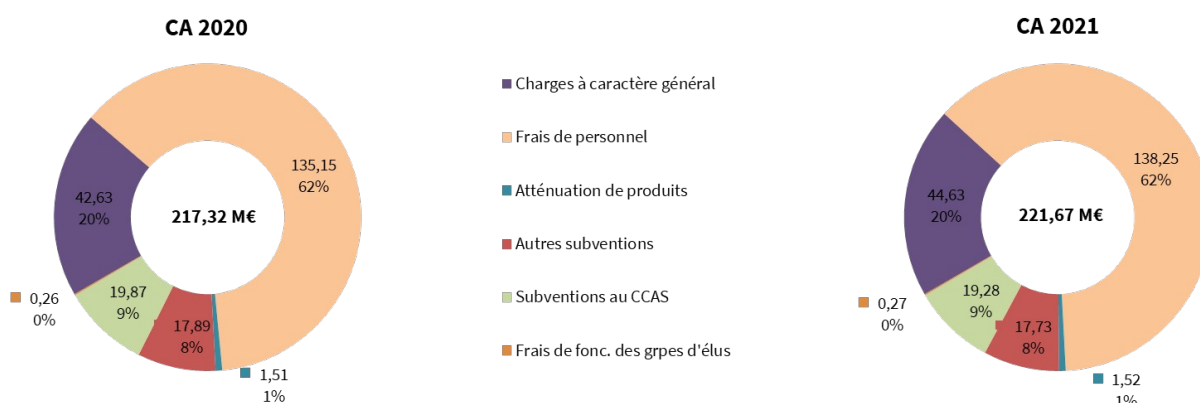
Les recettes exceptionnelles hors provisions et cessions diminuent de -219 K€ d'une année sur l'autre en raison notamment de la modification de l'enregistrement comptable des recettes de Mécénat du Musée : jusqu'en 2020, ces recettes, soit 170 K€ étaient enregistrées au compte 7713. Or, comme ces

recettes viennent financer des acquisitions ou des restaurations d'œuvre, elles sont désormais encaissées en section d'investissement.

En 2021, les recettes de cessions foncières ont représenté 4,15 M€. Les principales cessions sont les suivantes : cession de la Maison Gavin pour 1,65 M€, la vente de parcelles dans la ZAC Bouchayer-Viallet pour 0,67 M€, vente de l'ensemble immobilier sis 2 rue Colonel Dumont et 5 rue Desaix pour 0,68 M€, vente de parcelle au 63 rue Albert Reynier pour 0,32 M€ et vente d'un étage du Polynôme pour 0,31 M€.

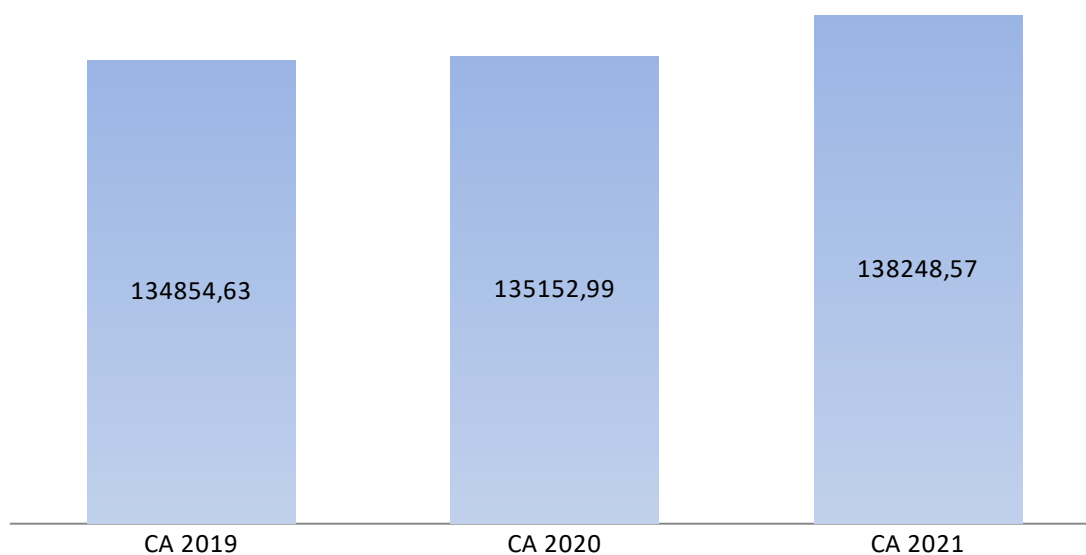
Enfin, aucune reprise de provisions n'a été constatée en 2021 tout comme en 2020.

Une nette augmentation des dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante progressent de 4,35 M€. Cette augmentation globale concerne quasiment tous les postes, en raison du retour progressif à des activités « normales » malgré la poursuite de la crise sanitaire.

Une augmentation des dépenses de personnel



En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2020/CA 2021
Crédits pour personnel permanent	111,08	111,43	112,53	0,99 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,45	0,48	0,58	20,67 %
Renforts et remplaçants + autres	15,20	15,04	17,08	13,53 %
<i>Emplois Financés</i>	<i>0,51</i>	<i>0,62</i>	<i>0,74</i>	20,21 %
Total crédits personnel non permanent	15,71	15,66	17,82	13,80 %
Autres dépenses de personnel	2,38	2,59	2,39	-7,76 %
Services communs VdG	5,24	4,99	4,92	-1,25 %
Total chapitre 012 Budget Principal – services communs inclus	134,85	135,15	138,25	2,29 %
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,38	2,08	2,05	-1,67 %
Budget Annexe Self Clémenceau	0,58	0,60	0,58	-2,71 %
Total chapitre 012 consolidé	137,81	137,83	140,88	2,21 %

Les dépenses de personnel du budget principal ont augmenté en 2021 par rapport à 2020 passant de 135,15 M€ à 138,25 M€ soit une hausse de 3,1 M€ (+ 2,29 %).

Cette augmentation fait suite à une année 2020 très atypique du fait de la crise sanitaire, durant laquelle le recours aux renforts et remplaçants a été particulièrement faible notamment.

En dehors du glissement vieillesse technicité (GVT) et de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier et 1^{er} octobre 2021 qui représentent cumulativement plus de 1 M€, l'année 2021 a été marquée par les évènements suivants :

- L'application des dernières mesures liées au PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) ;
- La mise en place au 1^{er} janvier 2021 d'une prime de précarité (ou indemnité de fin de contrat) ;
- Des dépenses de personnel supplémentaires liées à l'ouverture d'un centre de vaccination, à la hausse des recrutements des agents non permanents suite à la réouverture des équipements et à l'application des protocoles sanitaires, à la désignation de Grenoble en qualité de Capitale Verte Européenne 2022
- La signature avec les organisations syndicales d'un nouveau protocole visant à diminuer la précarité et à améliorer les conditions d'emploi des agents de la Direction Éducation Jeunesse. Ce protocole se poursuit sur l'année 2022.

Les dépenses de masse salariale liées au fonctionnement des services communs avec la Métropole ont quant à elles très légèrement diminué.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur **emploi permanent en équivalent temps plein**) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015*	2 517,4	60,5	2 577,9
2016**	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3
2020	2 525,4	51,1	2 576,5
2021	2 498,0	53,1	2 551,1

*En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. Durant le cours de cette année, 281 agents AEP présents au 31/12/2014 ont été transférés à la Metro. Pour un total de 301 agents transférés en 2015.

** En 2016, transfert de 112 agents du CCAS à la Ville et départ de 25 agents de la DMI à la Métropole

Le nombre d'ETP sur emploi permanent diminue en 2021 par rapport à 2020 (- 27 ETP) : cela s'explique par les effets de la crise sanitaire. En 2020, il y a eu beaucoup moins de départs du fait de la crise ce qui a entraîné un effet "rebond" en 2021 avec beaucoup plus de départs. De plus un ralentissement des recrutements en cette période a augmenté le nombre de postes vacants fin 2021.

Une légère évolution du soutien à la vie associative et au CCAS

En 2020, la Ville, ayant pris toute la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur le tissu associatif et sur le CCAS, principal acteur en matière de solidarité, avait augmenté ce poste en le portant à 37,77 M€ en 2020, comprenant une augmentation exceptionnelle de la subvention au CCAS de 0,9 M€. En 2021, les dépenses du chapitre 65 ont représenté 37,01 M€.

Les subventions aux associations sont globalement stables entre les deux exercices.

Les locaux mis à disposition des associations, qui représentent une valeur totale de 6,7 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

Les éléments retracés ci-dessous constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Total chapitre 65	36,09	37,77	37,01
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	15,21	15,44	15,39
Autres dépenses	1,98	2,49	2,33
Subvention CCAS	18,90	19,83	19,28

Une hausse de la subvention au CCAS :

Afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire, un soutien exceptionnel au CCAS a été accordé en 2020 à hauteur de 0,9 M€. Ce dispositif exceptionnel n'a pas été reconduit en 2021, mais la subvention au CCAS a été augmentée de 1,5 M€ au budget primitif 2022.

La baisse de la subvention entre 2020 et 2021 est de 0,55M€ car la non reconduction de la subvention exceptionnelle de 0,9M€ a été partiellement compensée par l'intégration dans la subvention du CCAS en 2021 des frais relatifs à l'hébergement d'urgence pour 0,3M€.

Une stabilité des subventions aux associations et structures de droit privé et public :



Les subventions sont quasiment stables d'une année sur l'autre, passant de 15,44 M€ à 15,39 M€, soit une évolution de -0,05 M€. En 2021, ce sont 1062 associations ou autres structures qui ont bénéficié d'une aide directe de la Ville.

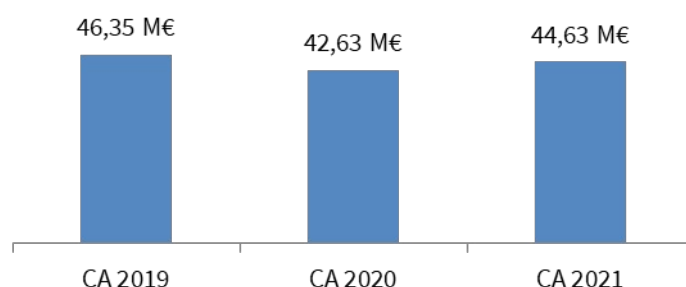
Autres transferts :

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parc naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial, ainsi que des indemnités des élus.

Elles sont en diminution de -0,15 M€, du fait notamment du versement exceptionnel en 2020 d'une aide alimentaire d'urgence pour 0,3M€.

Une augmentation maîtrisée des charges à caractère général

Charges à caractère général



Globalement, les charges à caractère général augmentent de 1,99 M€ pour atteindre 44,63 M€, soit 4,7 % entre 2020 et 2021, sans toutefois retrouver le niveau de 2019 qui s'élevait à 46,35 M€. Cette reprise s'explique principalement par la réouverture progressive des bâtiments publics et de certaines manifestations, malgré la persistance de la crise sanitaire.

Les principales évolutions sont détaillées ci-après :

- Après avoir diminué de -0,8 M€ en 2020, les dépenses de fluides sont quasi-stabilisées à 7,41 M€ (contre 7,45 M€ en 2020) ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance augmentent de 1,26 M€ : les entreprises, qui n'avaient pas pu intervenir courant 2020 compte-tenu de la pandémie ont repris leurs interventions. Ce sursaut conduit à une augmentation des dépenses 2021, qui s'établissent à 6,03 M€, soit un niveau supérieur à celui de 2019 qui s'établissait à 5,85 M€ ;
- Les dépenses de fournitures reculent de -0,65 M€, les achats de masques et de produits d'hygiène se poursuivant sur 2021 mais moins massivement qu'en 2020 ;
- La reprise d'un certain nombre d'animations, et notamment du marché de Noël, explique l'augmentation de 0,16 M€ des dépenses de locations ;
- Les dépenses de publications, publicité et relations publiques sont en légère augmentation, du fait de la reprise de certaines manifestations ;
- Les dépenses d'assurance augmentent de 0,53 M€ en raison de la nécessité pour la Ville de renouveler ses contrats d'assurance concernant les dommages aux biens et flotte automobile. La sinistralité constatée les années précédentes a entraîné une hausse du montant des cotisations à payer ;
- Enfin, les autres dépenses augmentent de 0,59 M€, dont 0,19 M€ sur les frais d'entretien des locaux, en raison de la réouverture des équipements publics, et 0,25 M€ sur les charges locatives.

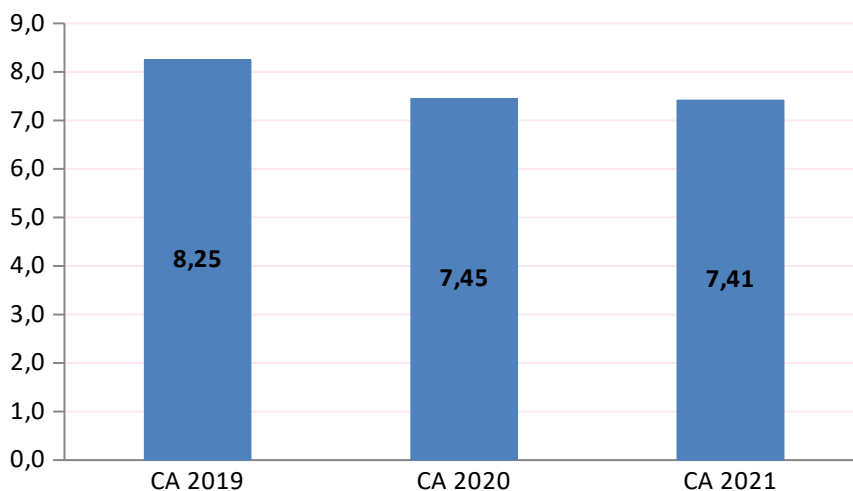
Focus sur la ventilation par charges à caractère général :



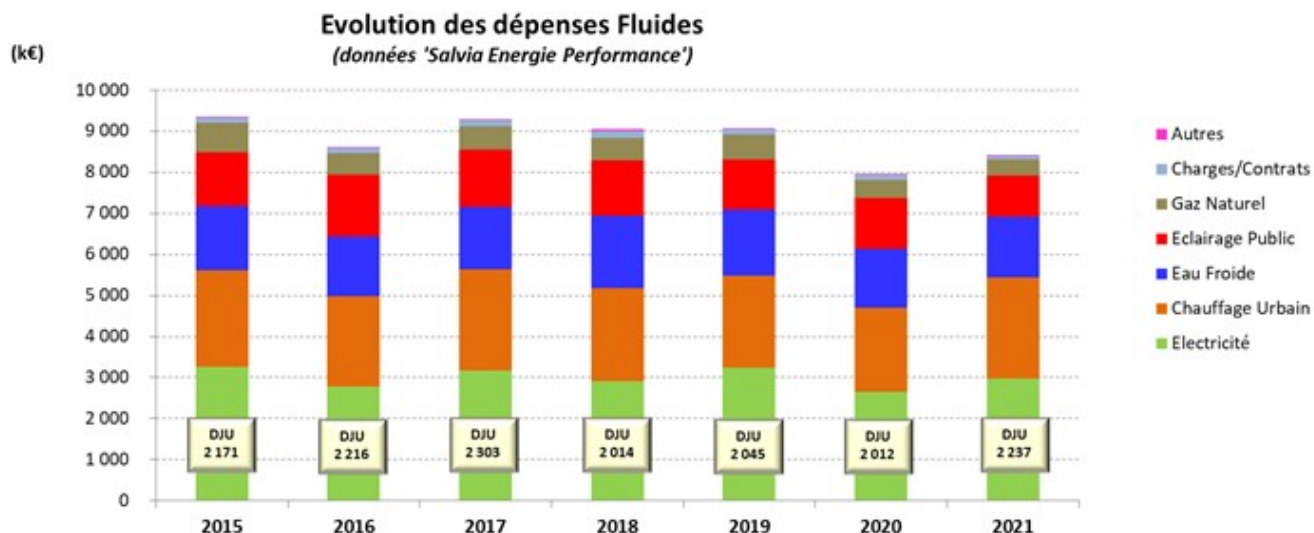
Dépenses liées aux fluides :

Le poids du poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) est en légère diminution, passant de 18 % en 2020 à 17 % en 2021. Cependant, le volume de ces dépenses est quasi-stable d'une année sur l'autre.

Évolution des dépenses de fluides (M€)



L'effet cumulé des efforts réalisés depuis plusieurs années permet une diminution tangible des consommations et, donc une stabilisation des dépenses sur la durée, malgré les hausses tarifaires récurrentes constatées (voir le graphique ci-dessous reprenant l'impact exact de l'ensemble des consommations d'énergie constatées en 2021, budget principal et annexes compris).



Même si la comparaison avec l'année 2020 est faussée par les conséquences de la crise COVID (*confinement et restrictions d'usage*), on constate que les dépenses sont largement contenues en 2021, malgré une rigueur climatique marquée.

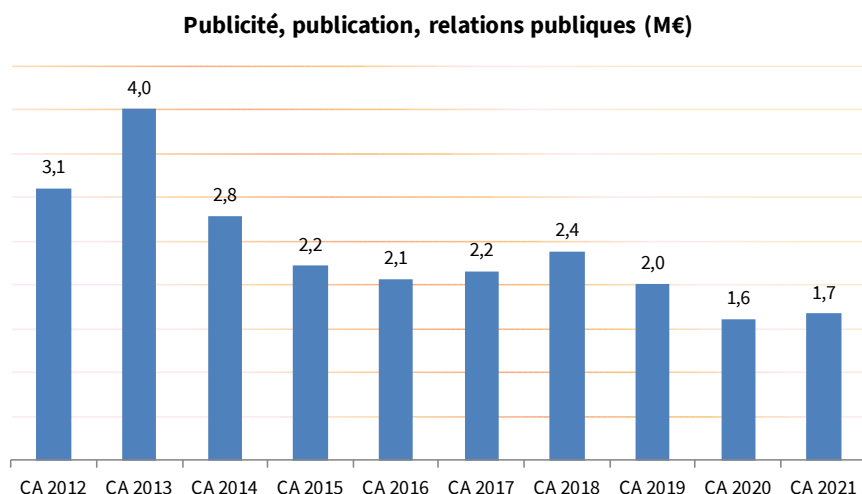
Les consommations globales cumulent ainsi 56,5 GWh pour l'ensemble de l'année 2021 contre 61,5 GWh en 2019 (*dernière année de référence « stabilisée »*) soit une réduction de 8% du total.

Les baisses sont particulièrement significatives pour :

- L'éclairage public (-17% par rapport à 2019) ;
- L'électricité dans les bâtiments municipaux (-13% par rapport à 2019) ;
- Le chauffage des bâtiments (-4% par rapport à 2019 alors que la rigueur climatique est plus marquée).

La même tendance est à souligner pour l'eau potable avec une consommation constatée de 651 000 m³ en 2021 contre 721 000 en 2019 (-10%).

Dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques :



Les dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques ont progressé de 0,06 M€ mais demeurent à un niveau très bas par rapport aux dépenses moyennes enregistrées avant la crise sanitaire.

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elles sont globalement stables, s'élevant à 1,78 M€ en 2021 contre 1,77 M€ en 2020.

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,52 M€, soit un niveau quasi-stable par rapport au CA 2020. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges financières	6,83	5,96	5,35
Charges exceptionnelles	8,01	8,40	7,25
Dotation provisions semi budgétaires	0,40	0,40	0,40
TOTAL	15,24	14,76	13,00

Les charges financières brutes sont en diminution de -0,61 M€, notamment en raison de la diminution des intérêts, directement liée à l'évolution du stock de la dette ainsi qu'au maintien en 2021 de taux de marché historiquement bas.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre du transfert de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,20 M€ en 2021 et sont refacturés à la Métropole. Ils sont enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole de 0,09 M€ de charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

Les dépenses exceptionnelles 2021 d'un montant de 7,25 M€ sont composées majoritairement des subventions versées aux budgets annexes pour un montant global de 6,96 M€ contre 7,65 M€ en 2020, soit une baisse globale de -0,69 M€, qui correspond à des évolutions différenciées selon les budgets. Les principales évolutions concernent le budget activités économiques (-0,64 M€) en raison de l'abondement rendu nécessaire en 2020 par la crise sanitaire et l'absence de spectacles au Palais des Sports. La subvention exceptionnelle au budget Régie Lumière recule de -0,47 M€ pour s'établir à 2,13 M€, en raison notamment de l'encaissement par ce budget de recettes de vente de certificats d'économie d'énergie. Parallèlement, la subvention au budget annexe Selfs progresse de 0,38 M€ pour atteindre 0,92 M€, en raison de l'ouverture du site Claudel en période de faible fréquentation pendant de la pandémie.

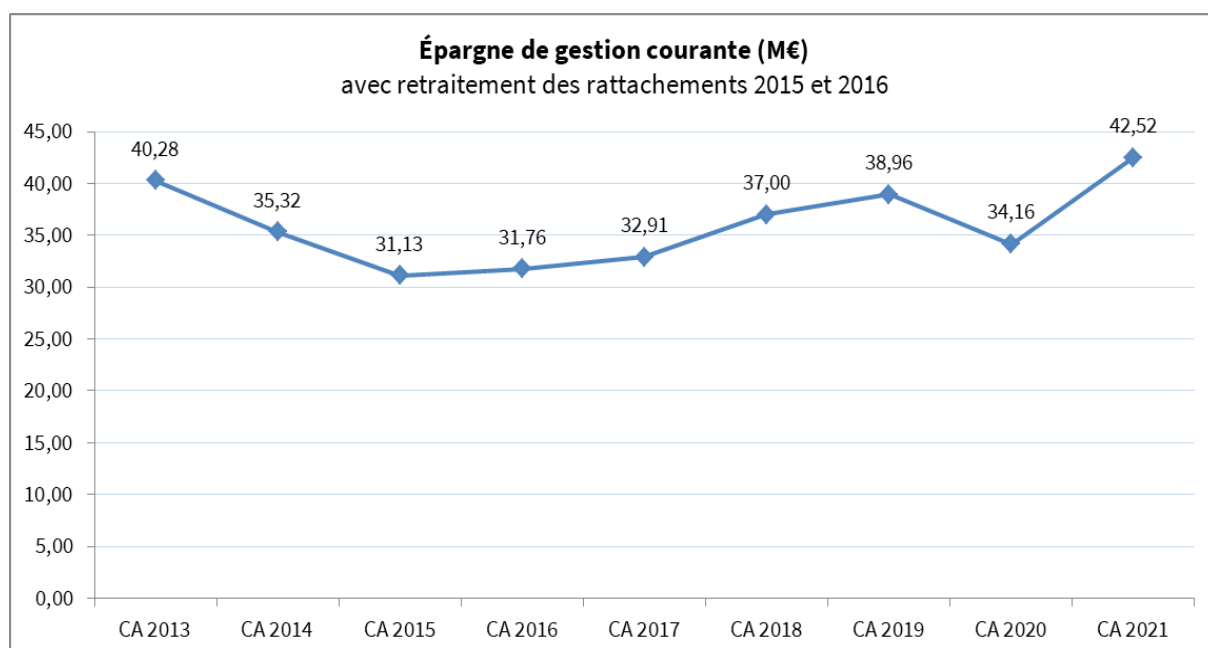
Les provisions sont stables à 0,4 M€. Elles concernent le PAE Chatelet (0,2 M€) et le rachat des places de parking dans la ZAC Flaubert (0,2 M€).

2. Épargnes



Une nette progression de l'épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de gestion courante (1)	257,62	250,89	263,49
Dépenses de gestion courante (2')	219,11	217,32	221,67
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'	38,51	33,57	41,82
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,45	-0,60	-0,70
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	38,96	34,16	42,52



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courant du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante (0,7 M€ en 2021).

L'épargne de gestion courante enregistre une très nette augmentation de 8,4 M€, passant de 34,16 M€ en 2020 à 42,52 M€ en 2021. En effet, comme énoncé ci-avant, les recettes de gestion courante ont augmenté de 12,6 M€ alors que parallèlement les dépenses de gestion courante n'ont augmenté que de 4,35 M€.

Une forte progression de l'épargne brute et nette

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Épargne de gestion courante (1)	38,96	34,16	42,52
Recettes exceptionnelles retraitées (2)	5,03	0,67	1,54
Dépenses exceptionnelles (3)	8,41	8,80	7,65
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	5,58	5,27	4,75
Épargne brute (5=1+2-3-4)	29,99	20,77	31,66
Remboursement du capital de la dette (après deduct° dette récup.)	20,95	21,58	22,25
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR	9,04	-0,82	9,41

L'épargne brute se rétablit très nettement en 2021 pour deux raisons : la forte progression de l'épargne de gestion courante, et la baisse des dépenses exceptionnelles et des frais financiers.

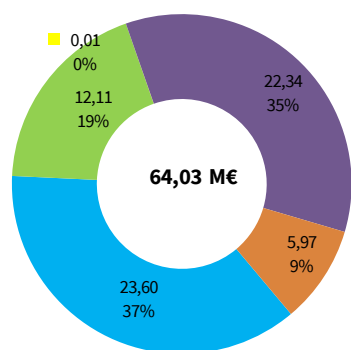
Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2021 s'élève à 9,41 M€. Pour rappel, l'épargne négative constatée en 2020 présentait un caractère conjoncturel puisque très directement lié à la crise sanitaire. La maîtrise des dépenses de gestion couplée à une forte progression des recettes a permis de rétablir un niveau très largement positif dès 2021.

3. Budget d'investissement

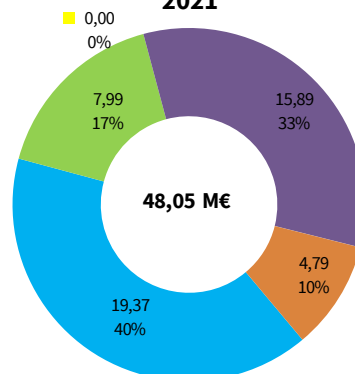


Une baisse des recettes d'investissement

**Recettes réelles d'investissement
2020**



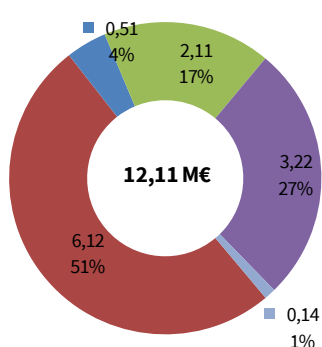
**Recettes réelles d'investissement
2021**



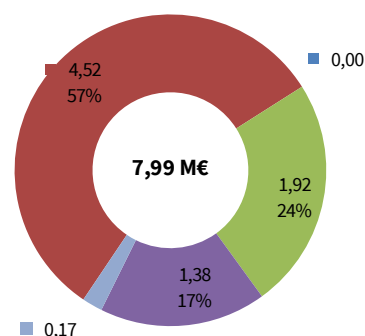
Les recettes réelles d'investissement diminuent de -15,98 M€, passant de 64,03 M€ en 2020 à 48,05 M€ en 2021. Ceci s'explique principalement par la baisse de l'affectation en réserves en 1068, qui vient couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice antérieur (c'est-à-dire 2020) de -6,45 M€ en raison d'un moindre besoin de financement constaté fin 2020 par rapport à celui constaté fin 2019, de la diminution du recours à l'emprunt de -4,23 M€, de la baisse des ressources propres d'investissement de -4,11 M€ et de la diminution des autres ressources de -1,18 M€.

Une diminution des ressources propres d'investissement

CA 2020



CA 2021

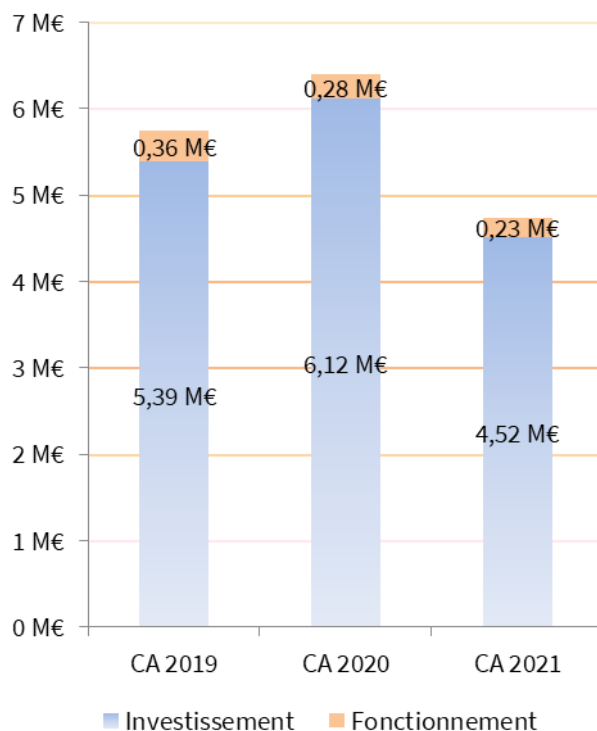


Les ressources propres s'élèvent à 7,99 M€ en 2021 contre 12,11 M€ en 2020, soit une diminution de -4,11 M€. Cette diminution s'explique notamment par la diminution du poste des autres créances de -1,83 M€. En effet, les autres créances de 2020 comprenaient une recette exceptionnelle de 0,22 M€ de remboursement d'avance sur la ZAC Washington Sud, et de 2 M€ de remboursement d'avance sur la ZAC Flaubert dans le cadre de la réintégration du Parc Flaubert. En 2021, une recette de 0,38 M€ est enregistrée dans le cadre de cession de tènements fonciers dans le secteur Hoche-centre ancien.

Par ailleurs, en 2020 la Ville de Grenoble avait perçu une recette de 0,51 M€ liée à la régularisation de la recette de taxe d'aménagement reversée par la Métropole pour la période 2015-2019. Aucun reversement n'est intervenu au titre de la taxe d'aménagement 2020 en 2021.

Enfin, la recette liée au remboursement du capital de la dette récupérable par la Métropole diminuée de -0,19 M€, du fait de son amortissement dégressif.

Un recul du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'Etat à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des communes durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2021 est en diminution de -1,60 M€. Pour mémoire, le FCTVA 2020 comprenait une régularisation de FCTVA au titres des exercices 2015 à 2019 à hauteur de 0,79 M€.

Une nette baisse du recours à l'emprunt

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Emprunts nouveaux	12,36	23,60	19,37

Le montant des emprunts nouveaux a diminué de -4,23 M€ en 2021, passant de 23,60 M€ en 2020 à 19,37 M€ en 2021 du fait notamment de la progression de l'autofinancement entre les deux exercices.

Une légère baisse des autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées entre autre des subventions d'investissement, des constructions en cours et des opérations pour comptes de tiers. Elles sont en baisse de -1,18 €, passant 5,97 M€ à 4,79 M€.

Subventions d'investissements :

Financier	CA 2019		CA 2020		CA 2021	
	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT						
État	1,85	48,1%	1,86	32,1%	1,15	25,4%
Région	0,17	4,5%	0,17	2,9%	0,20	4,4%
Département	0,65	16,9%	1,58	27,2%	0,59	13,0%
Métropole	0,49	12,7%	0,32	5,6%	0,05	1,2%
Union Européenne	0,00	0,0%	0,57	9,9%	0,00	0,0%
Autres organismes	0,69	17,8%	1,29	22,3%	2,53	56,1%
TOTAL	3,85	100%	5,79	100,0%	4,51	100,0%

Les subventions d'investissement versées par nos partenaires passent de 5,79 M€ en 2020 à 4,51 M€ en 2021, soit une baisse de -1,27 M€. Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

La Ville a perçu en 2021 les subventions d'investissement suivantes :

- Etat : la Ville a perçu au total 1,15 M€ d'aides de l'Etat, dont 0,24 M€ de DSIL (Plan France Relance) dans le cadre du soutien aux travaux d'économies d'énergie, 0,16 M€ de DSIL (Plan France Relance) pour les travaux de réfection de la Place Victor Hugo, 0,17 M€ de DSIL (Plan France Relance) pour les travaux de restauration des fortifications du site de la Bastille, 0,11 M€ au titre du contrat ANRU 2 Villeneuve, 0,11 M€ d'aide de la DRAC pour les études et travaux de la Tour Perret , et 0,14 M€ de l'Agence Nationale de l'Eau pour la réfection de la cour d'école Clémenceau.
- Région : 0,2 M€ ont été perçus en 2021 principalement dans le cadre des travaux réalisés pour le Centre de Santé des Géants.
- Département : 0,59 M€ ont été perçus en 2021 dont 0,12 M€ pour l'opération de réaménagement du rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine, 0,08 M€ d'acompte pour les travaux préparatoires à la réfection de la Tour Perret, 0,23 M€ de Dotation Territoriale pour les travaux dans les écoles et 0,09 M€ pour l'indemnisation de la suppression d'un terrain de sport dans le cadre de la reconstruction du collège Lucie Aubrac
- Métropole : les subventions perçues en 2021 concernent essentiellement le solde de l'aide à l'achat de nouvelles poubelles de tri
- Autres organismes : la Ville a perçu en 2021 2,17 M€ d'AREA afin de participer au financement des travaux de réhabilitation rendus nécessaires sur le groupe scolaire et le gymnase Vallier par les travaux de réaménagement de l'A480 au niveau du diffuseur Catane.

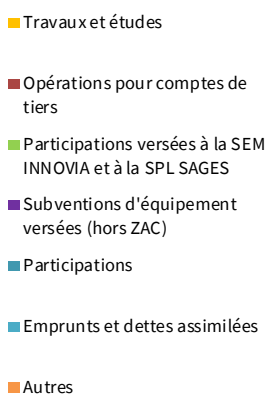
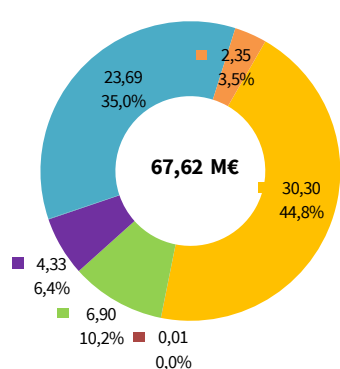
Une baisse des opérations pour compte de tiers :

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2021 est de 2,4 K€ contre 7,6 K€ en 2020. Il s'agit de dépenses relatives aux travaux de péril chez des particuliers dans le cadre des actions relatives à l'hygiène, santé et salubrité.

Une légère hausse des dépenses d'investissement

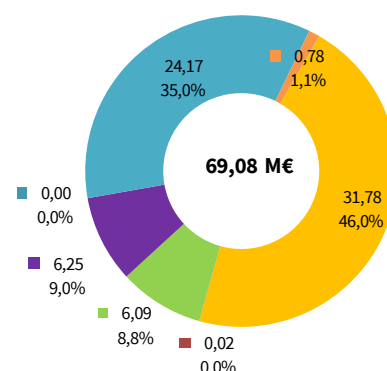
Dépenses réelles d'investissement

CA 2020



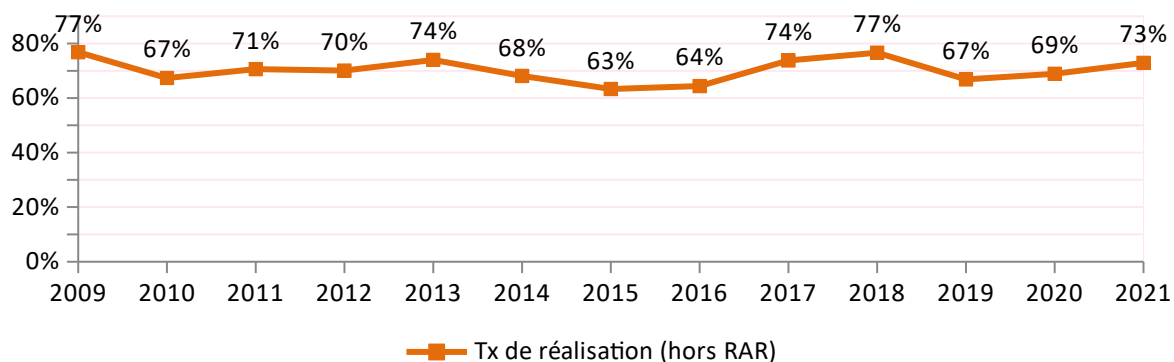
Dépenses réelles d'investissement

CA 2021



Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 69,08 M€ contre 67,62 M€ en 2020, soit une augmentation de 1,46 M€ par rapport au CA 2020.

Taux de réalisation des dépenses d'équipement au vu des crédits ouverts



Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors restes à réaliser s'est amélioré entre 2020 (69 %) et 2021 (73 %).

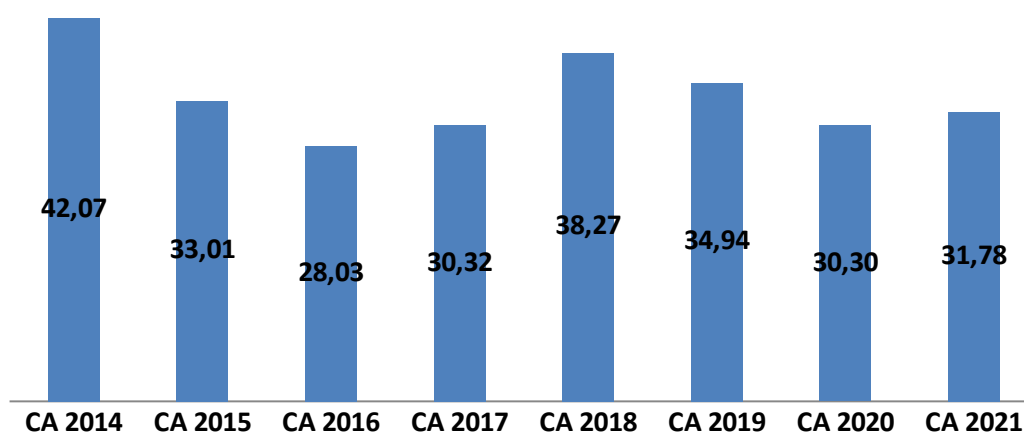
Une légère progression des acquisitions, travaux et études

Les acquisitions, travaux et études agrègent :

- Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel ... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »)
- Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- Les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP écoles et travaux des bâtiments culturels.

Ces dépenses d'équipement augmentent de 1,48 M€ entre 2020 et 2021, et représentent un niveau de dépenses de près de 32 M€.

Travaux et études (M€)



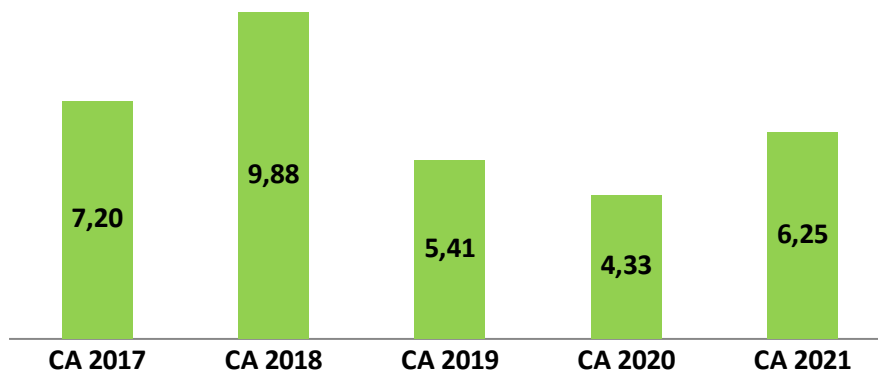
Une augmentation des subventions d'équipements hors ZAC

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement progressent de 1,92 M€ entre 2020 et 2021.

En 2020, les principales subventions d'équipements concernent le remboursement auprès de la Métropole des dépenses essentiellement liées à l'informatique réalisées dans le cadre des services communs pour 0,76 M€, le versement à la Métropole de fonds de concours dans le cadre des travaux réalisés sur la voirie à hauteur de 2,9 M€, dont 2,41 M€ au titre de l'opération Cœur de Ville / Cœur de Métropole, et 0,61 M€ dans le cadre de l'ANRU2 dont 0,45 M€ versés aux bailleurs sociaux.

En 2021, comme en 2020, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€), Alpexpo (0,20 M€) et la compétence emploi-insertion pour 6 K€.

Subventions d'équipement hors ZAC (M€)



Principales réalisations 2021

Projets d'investissement	Dépense	Recette	Net investi en 2021 par la Ville
Fabrique de la Ville	11 296K€	-2 892K€	8 404K€
dont ZAC Presqu'île scientifique	3 000K€	0K€	3 000K€
dont rénovation de l'école et du gymnase Vallier dans le cadre du réaménagement de l'A480	1 837K€	-2 103K€	-266K€
dont ZAC Flaubert	1 213K€	0K€	1 213K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	8 411K€	-274K€	8 138K€
dont Fonds de concours Métro Cœur de Ville / Cœur de Métro	2 436K€		2 436K€
dont Travaux aménagement Place Victor Hugo	1 925K€	0K€	1 925K€
dont Fonds de concours Métro travaux de voirie	898K€		898K€
Ecoles et équipements socio-culturels	8 239K€	-455K€	7 784K€
dont Ecole Marianne Cohn construction (ex Hoche)	1 776K€	0K€	1 776K€
dont Ecole Diderot extension	1 518K€	0K€	1 518K€
dont Travaux bâtiments scolaires	1 435K€	0K€	1 435K€
dont Ecole Flaubert construction	1 347K€	0K€	1 347K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	4 045K€	-11K€	4 034K€
dont Travaux bâtiment Claudel	1 223K€	-1K€	1 222K€
dont Travaux locaux agents - amélioration des conditions de travail	712K€		712K€
dont Transformation du centre technique de Balzac	698K€		698K€
Transition numérique	2 343K€	-29K€	2 314K€
Sport	2 304K€	-8K€	2 295K€
dont Travaux bâtiments sportifs	610K€		610K€
dont Mise en sécurité de la Piscine Clos d'Or	400K€		400K€
Qualité de l'air	2 317K€	-70K€	2 247K€
Véhicules tous services	2 317K€	-70K€	2 247K€
Autre	1 115K€	-78K€	1 037K€
dont AC Investissement versée à la Métropole	1 111K€		1 111K€
Culture	1 524K€	-562K€	962K€
dont Travaux bâtiments culturels	477K€	-80K€	398K€
dont acquisition restauration patrimoine culturel	350K€	-122K€	228K€
dont Bibliothèque numérique de référence 2	192K€	-120K€	72K€
Patrimoine	804K€	-203K€	600K€
dont Tour Perret	615K€	-203K€	412K€
dont Hotel de Lesdiguières - rénovation du bâtiment (contrat capitale verte)	89K€	0K€	89K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	1 518K€	-938K€	581K€
dont Politique foncière : acquisitions	472K€		472K€
dont Politique foncière : cessions		-384K€	-384K€
dont Amélioration des performances énergétiques	338K€	-11K€	327K€
Solidarités	333K€	-15K€	318K€
dont Travaux bâtiments action territoriale et santé	271K€		271K€
dont Achat matériel Maison des habitants DAT	35K€		35K€
Moyen services	268K€	0K€	268K€
Cimetières	134K€		134K€
Aménagements (colombarium, ossuaires, mur enceinte)	134K€		134K€
Total général	44 651K€	-5 535K€	39 115K€

Dans un contexte de crise sanitaire, la Ville a réussi à maintenir en 2021 un ambitieux programme d'investissement notamment en matière d'aménagement :

- La Ville a versé 6,09 M€ aux sociétés d'aménagement dans le cadre de la participation aux équipements publics et à la construction de logements locatifs sociaux des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet.
- 8,41 M€ ont été consacrés au développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants dont 2,43 M€ dans le cadre des fonds de concours versés à la Métropole pour les travaux de voirie dans le cadre de l'opération Cœur de Ville / Cœur de métropole et 0,9 M€ de fonds de concours pour les autres travaux de voirie, et 0,37 M€ pour la plantation d'arbres. La Ville a également investi 0,63 M€ pour faciliter la circulation aux abords des écoles dans le cadre de l'opération Place aux enfants.

En matière d'éducation, l'année 2021 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (8,24 M€), avec notamment :

- La poursuite des travaux d'extension de l'école Diderot (1,52 M€) dont la réception a eu lieu fin août 2021
- L'achèvement des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (1,78 M€) livrée en avril 2021
- La poursuite des études pour les travaux de construction de l'école Flaubert (1,35 M€)
- Le maintien d'un programme de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments scolaires pour 1,44 M€

Le plan de rénovation des locaux de la Ville s'est poursuivi en 2021 (7,87 M€) :

- dont 2,30 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs
- dont 1,52 M€ pour des travaux dans les équipements culturels
- dont 1,22 M€ pour l'achèvement des travaux du Centre communal Camille Claudel, 0,71 M€ de travaux dans les locaux utilisés par les agents afin d'améliorer leurs conditions de travail, et 0,7 M€ de travaux de transformation du centre technique Balzac.

Des travaux concernant les bâtiments patrimoniaux ont été réalisés à hauteur de 0,8 M€, essentiellement sur la Tour Perret.

Une enveloppe de 2,34 M€ a été consacrée en 2021 à la sobriété numérique, et 0,27 M€ aux moyens des services.

Une baisse des participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ». En 2020, 0,04M€ ont été dépensés pour entrer au capital de la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Aucune participation n'a été versée en 2021.

Une augmentation des opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont de 15 k€ en 2021 pour des travaux de péril effectués pour le compte de particuliers.

Une diminution des autres dépenses d'investissement

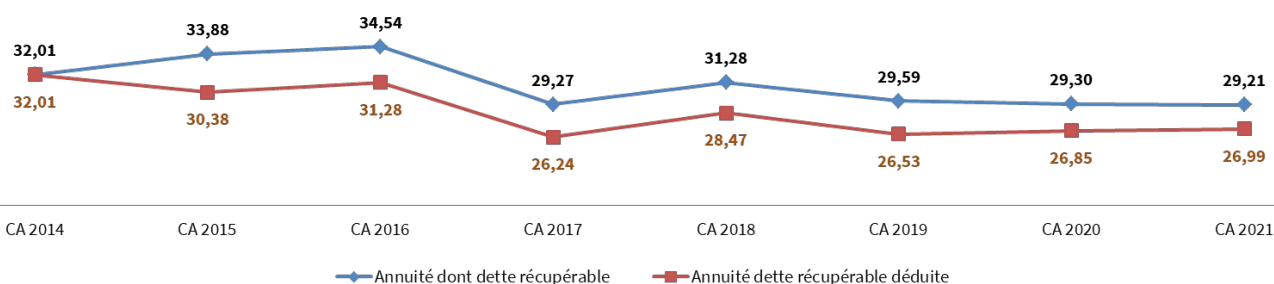
Cette rubrique de 0,78 M€ comprend notamment des reversements exceptionnels de taxe d'aménagement versée à tort par l'Etat pour 0,26 M€, ainsi que des dépenses liées aux frais de portage de tènements immobiliers par l'EPFL pour 0,43 M€.

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Dernière année de l'AP	Mouvement	Montant des AP			Répartition des crédits de paiement (CP)		
			Dernier montant de l'AP voté	Révisions 2021	Total voté 2021	CP réalisés < 2021	CP réalisés en 2021	CP restant à réaliser
ANRU 2 Villeneuve	2026	Dépense	32 528 161	5 720 626	38 248 787	278 876,00	1 635 688,65	36 334 222,35
		Recette	7 726 814		7 726 814	-	113 283,34	7 613 530,66
		Dépense nette	24 801 347	5 720 626	30 521 973	278 876,00	1 522 405,31	28 720 691,69
ANRU 2 Mistral	2024	Dépense	3 063 636	751 033	3 814 669	195 563,00	39 187,78	3 579 918,22
		Recette	600 000		600 000	-	-	600 000,00
		Dépense nette	2 463 636	751 033	3 214 669	195 563,00	39 187,78	2 979 918,22
Teisseire	2020	Dépense	11 107 056		11 107 056	11 087 056,00		20 000,00
		Recette	6 631 468		6 631 468	6 631 468,00		-
		Dépense nette	4 475 588	-	4 475 588	4 455 588,00	-	20 000,00
Plan Ecoles	2024	Dépense	64 892 932	3 233 718	68 126 650	38 190 730,00	8 118 545,69	21 817 374,31
		Recette	8 185 436	2 009 324	10 194 760	5 585 985,00	234 005,00	4 374 770,00
		Dépense nette	56 707 496	1 224 394	57 931 890	32 604 745,00	7 884 540,69	17 442 604,31
Travaux bâtiments culturels	2022	Dépense	7 124 652	749 763	7 874 415	5 353 645,00	886 628,74	1 634 141,26
		Recette	1 762 567	54 807	1 707 760	1 208 092,00	179 778,00	319 890,00
		Dépense nette	5 362 085	804 570	6 166 655	4 145 553,00	706 850,74	1 314 251
Centre sportif JP Motte	2020	Dépense	5 148 949		5 148 949	4 952 313,00	39 410,05	157 225,95
		Recette	2 072 906		2 072 906	2 037 904,00	5 539,45	29 462,55
		Dépense nette	3 076 043	-	3 076 043	2 914 409,00	33 870,60	127 763
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2021	Dépense	11 657 011		11 657 011	11 647 477,00		9 534,00
		Recette	1 247 905		1 247 905	1 247 905,00		-
		Dépense nette	10 409 106	-	10 409 106	10 399 572,00	-	9 534
Plan renouvellement de la flotte de véhicules	2024	Dépense	10 308 038		10 308 038	2 461 113,00	2 316 832,97	5 530 092,03
		Recette	706 377	73 162	779 539	339 640,00	70 000,00	369 899,00
		Dépense nette	9 601 661	73 162	9 528 499	2 121 473,00	2 246 832,97	5 160 193
Travaux aménagements de la place Victor Hugo	2023	Dépense	2 074 163	116 700	2 190 863	40 027,00	1 925 038,78	225 797,22
		Recette	-	645 579	645 579	-	156 294,00	489 285,00
		Dépense nette	2 074 163	528 879	1 545 284	40 027,00	1 768 744,78	263 488
SPL OSER	2021	Dépense	7 465 293		7 465 293	7 343 786,00		121 507,00
		Recette	5 665 152		5 665 152	4 426 084,00		1 239 068,00
		Dépense nette	1 800 141	-	1 800 141	2 917 702,00	-	1 117 561
Places aux enfants	2023	Dépense	2 924 740		2 924 740	-	601 724,05	2 323 015,95
		Recette	-		-	-	-	-
		Dépense nette	2 924 740	-	2 924 740	-	601 724,05	2 323 016
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2021	Dépense	799 400		799 400	618 273,00	144 610,32	36 516,68
		Recette	-		-	-	-	-
		Dépense nette	799 400	-	799 400	618 273,00	144 610,32	36 516,68
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe cuisine centrale	2024	Dépense	5 367 400		5 367 400	-	5 134,06	5 362 265,94
		Recette	-		-	-	-	-
		Dépense nette	5 367 400	-	5 367 400	-	5 134,06	5 362 265,94

Une stabilité du remboursement de la dette

Évolution de l'annuité (M€)



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2021, après déduction de la dette récupérable, augmente légèrement par rapport 2020 (0,15 M€) en raison du profil de la dette.

En 2021, la Ville a remboursé 22,25 M€ de capital déduction faite de la dette récupérable.

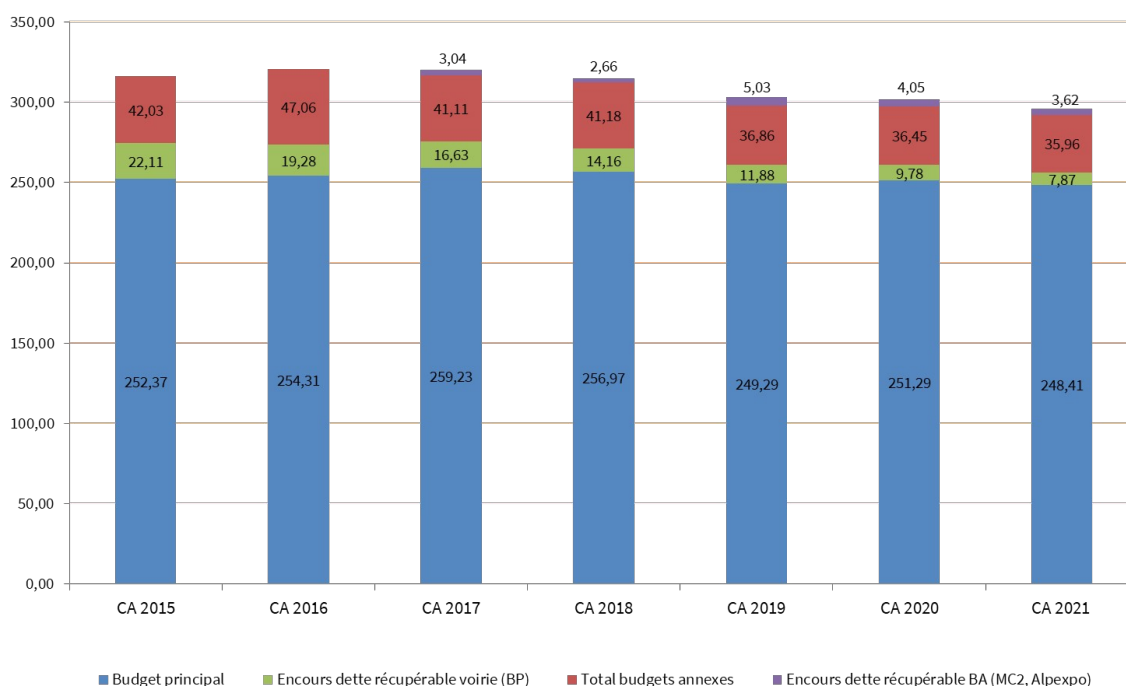
Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie transférée en 2015. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

L'annuité 2021 tient également compte des régularisations d'encours de dette des budgets stationnement et eau transférés en 2015 à la Métropole. La délibération n°65-18360 08/07/2019 prévoit, du fait de ces régularisations, des reversements d'annuité entre la Ville et la Métropole à partir de 2019 et jusqu'en 2024. En 2021, les mouvements suivants ont été comptabilisés sur le budget principal :

- Au titre de la régularisation de l'encours du budget stationnement : la Ville a versé 0,02 M€ d'amortissement à la Métropole et a reçu 0,10 M€ d'intérêts.
- Au titre de la régularisation de l'encours du budget eau : la Ville a versé 0,1 M€ d'amortissement et 0,09 M€ d'intérêts à la Métropole.

Encours de la dette (M€)



L'encours tous budgets dette récupérable non déduite varie à la baisse de -5,72 M€ (-1,90 %) passant de 301,58 M€ au CA 2020 à 295,86 M€ au CA 2021 :

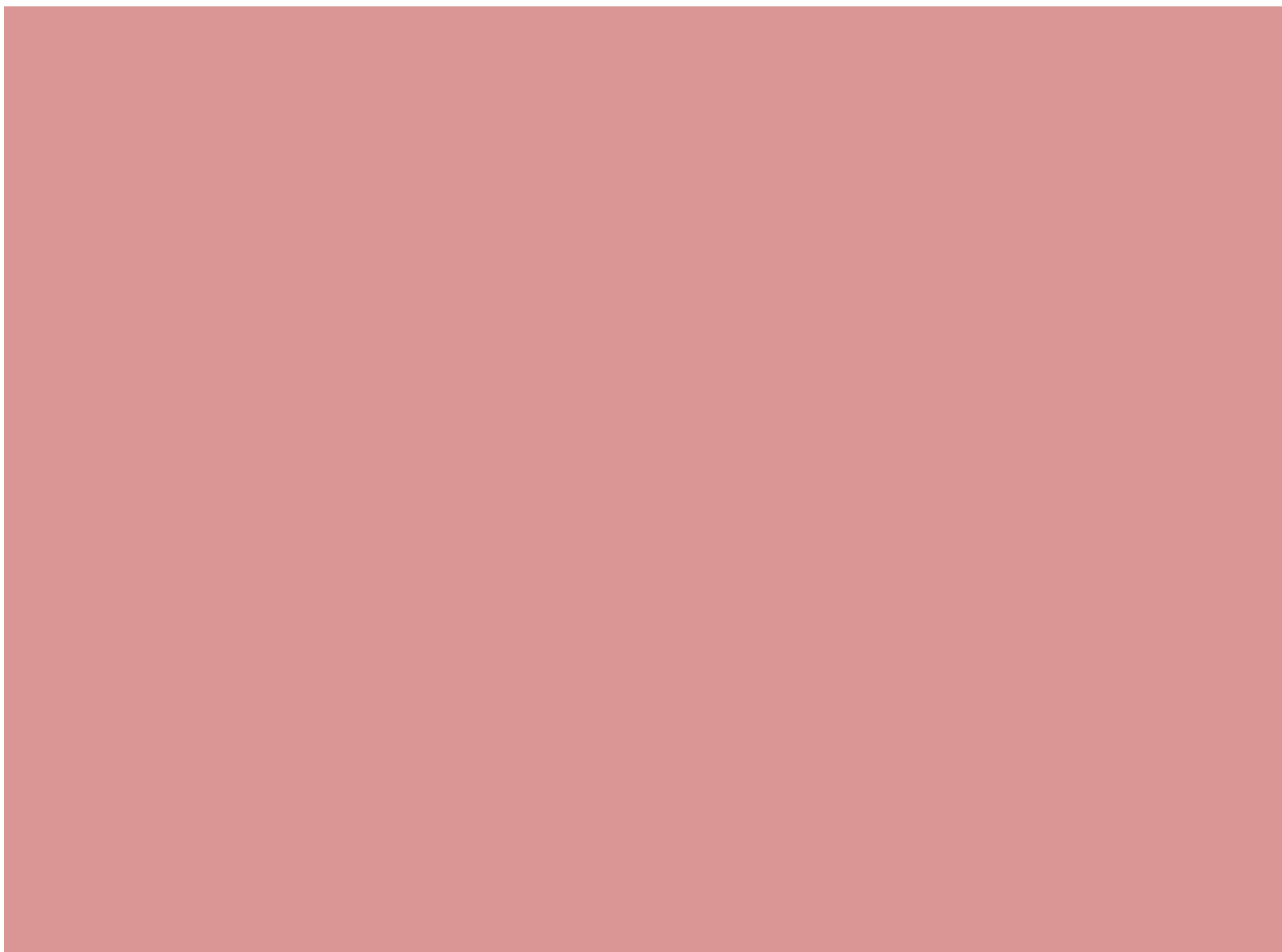
- L'encours du budget principal diminue de -4,79 M€ (-1,83 %) passant de 261,07 M€ au 31/12/2020 à 256,28 M€ au 31/12/2021.
- L'encours des budgets annexes diminue de -0,92 M€ (-2,27 %) passant de 40,5 M€ au 31/12/2020 à 39,58 M€ au 31/12/2021.

L'encours tous budgets dette récupérable déduite¹ diminue de -3,37 M€ (-1,17 %) passant de 287,74 M€ au CA 2020 à 284,37 M€ au CA 2021 :

- L'encours du budget principal baisse de -2,88 M€ (-1,15 %) passant de 251,29 M€ au 31/12/2020 à 248,41 M€ au 31/12/2021.
- L'encours des budgets annexes diminue de -0,49 M€ (-1,34 %) passant de 36,45 M€ au 31/12/2020 à 35,96 M€ au 31/12/2021.

¹ à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpexpo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

4. Résultat de clôture



	CA 2021
<i>En millions d'euros</i>	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	25,68
Reprise excédent de fonctionnement 2020	0,44
Résultat de clôture de fonctionnement	26,12
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-11,60
Reprise déficit d'investissement 2020	- 12,96
Besoin de financement de l'investissement	-24,56
Solde restes à réaliser	1,59
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	3,15

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2021 se reportant sur l'exercice 2022), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 3,15 M€. Ce résultat de clôture sera repris au budget 2022 en Décision Modificative n°1.

5. ANNEXES



ANNEXE 1 : Ratios réglementaires

Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2020	Moyenne de la strate 2020*	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 441	1 540	1 464
Produit des impositions directes / population	898	798	938
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 607	1 656	1 688
Dépenses d'équipement brut / population	192	265	203
Encours de la dette / population	1 625	1 612	1 603
Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 564		1 554
Dotation Globale de fonctionnement / population	176	172	176
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,2%	50,3%	58,9%
Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	98,8%	99,6%	95,7%
Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	98,0%		95,0%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,0%	16,0%	12,0%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	101,1%	97,3%	95,0%
Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	97,3%		92,1%

*Source : les finances des communes en 2020, DGCL, collection statistiques et finances locales

- **Tous ratios** : La population utilisées est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.
- **Ratio 4** : Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	234 670 975
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	149 979 539
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	269 780 277
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	32 491 030
Encours de dette	256 287 917
Encours de la dette hors dette récupérable	248 413 708
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 182 139
Dépenses de personnel (chapitre 012)	138 248 566
Amortissement du capital de la dette	24 167 025
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 248 565
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	698 348
Population (INSEE)	159 855

ANNEXE 2 : Budgets annexes et régie Lumière

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	0,55	0,08	0,21	6,01	0,00	6,85	0,19
Dépenses de gestion courantes	0,99	0,06	0,85	6,25	0,11	8,26	1,84
Epargne de gestion courante (1)	-0,44	0,01	-0,64	-0,23	-0,11	-1,41	-1,64
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,39	0,96	0,92	0,60	0,00	4,88	2,40
Charges exceptionnelles	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00
Résultat exceptionnel (2)	2,37	0,96	0,92	0,60	0,00	4,85	2,40
Frais financiers	0,33	0,18	0,00	0,07	0,00	0,58	0,12
<i>frais financiers dette récupérable</i>	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00
Remboursement Emprunts	1,60	1,05	0,00	0,35	0,00	3,00	0,42
<i>remboursement capital dette récupérable</i>	-0,37	-0,30	0,00	0,00	0,00	-0,67	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,56	0,96	0,00	0,42	0,00	2,95	0,54
Epargne Nette = 1+2-3	0,36	0,01	0,27	-0,04	-0,11	0,49	0,21
Epargne de gestion	1,93	0,97	0,28	0,37	-0,11	3,44	0,75
Epargne brute	1,59	0,76	0,28	0,30	-0,11	2,82	0,64
INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	0,37	0,82	0,00	0,31	0,00	1,50	3,00
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,20	2,30
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,37	0,82	0,00	0,11	0,00	1,30	0,70
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,24	0,04	0,04	0,24	0,00	0,56	2,74
Dont dépenses d'équipement	0,24	0,04	0,04	0,24	0,00	0,56	2,74

Budget annexe Activités économiques : une franche diminution de la subvention d'équilibre

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers, notamment du Palais des Sports.

Depuis le 1er janvier 2015 au titre de la compétence développement économique, de nombreux bâtiments affectés à ce budget ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'intérêt National, Cémoi etc. et l'équipement Alpexpo en 2019.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (0,99 M€ en 2021 contre 0,95 M€ en 2020) : taxes foncières, charges d'entretien, fluides,...), et en recettes les loyers et redevances perçues auprès des usagers (0,57 M€ en 2021 contre 0,42 M€ en 2020). La reprise partielle de l'activité malgré la poursuite de la crise sanitaire explique cette augmentation des recettes des usagers.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables entre 2020 et 2021, s'établissant à 1,35 M€, la légère augmentation des dépenses courantes étant compensée par une diminution des intérêts de la dette. Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,48 M€ en 2020 à 3,04 M en 2021 en raison d'une nette diminution de la subvention exceptionnelle du budget principal, cette dernière passant de 2,98 M€ en 2020 à 2,39 M€ en 2021. En effet, l'année 2020 avait été marquée par la crise sanitaire due à la COVID19 induisant l'arrêt total des activités du Palais des Sports (concerts, manifestations etc.) et l'octroi d'exonérations de loyer qui avaient nécessité une augmentation de la subvention.

Les dépenses réelles d'investissement (y compris remboursement de la dette) s'élèvent pour l'année 2021 à 1,8 M€ contre 2,2 M€ en 2020, ce qui représente une diminution de 0,4 M€. Cette diminution résulte essentiellement de la baisse du remboursement du capital de la dette de -0,18 M€ entre les

deux exercices, ainsi qu'une diminution du montant de dépenses de travaux réalisés au Palais des Sports de -0,22 M€.

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 0,37 M€ en 2021 contre 0,41 M€ en 2020. Elles concernent le remboursement de la dette récupérable sur les biens transférés à Grenoble Alpes Métropole.

Budget annexe Locaux culturels : une stabilité de la subvention d'équilibre

Ce budget comprend essentiellement les opérations budgétaires liées à la Salle de Musiques Amplifiées - SMA (La Belle Electrique). La Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à la réparation, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,24 M€ en 2021 contre 0,31 M€ en 2020. En effet, les charges à caractère général diminuent de -0,04 M€, principalement sur les dépenses d'entretien et réparations. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette diminuent quant à elles de -0,03 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe (0,96 M€) est quasi-équivalente à celle de 2020 (0,95 M€).

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1,09 M€ sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière (+ 0,05 M€) et concernent essentiellement le remboursement du capital des emprunts (1,05 M€).

A noter que la Ville perçoit une recette de capital de 0,3 M€ de la Métropole dans le cadre du dispositif de dette récupérable mis en place en 2017 suite au transfert de la MC2, ainsi qu'une recette de 0,04 M€ au titre des frais financiers.

Budget annexe Selfs : une subvention en nette progression

Ce budget annexe retrace pour l'année 2021 les activités de restauration des selfs Clemenceau et Claudel.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 30 k€ entre 2020 et 2021 principalement sur les produits alimentaires.

Du fait modifications de l'offre de restauration du self en raison du COVID, et d'une utilisation des montants crédités par les agents en 2020 pour des repas pris en 2021, les recettes en provenance des convives sont en baisse de 41 k€. Les participations employeurs diminuent également (-16 k€) avec une baisse de la fréquentation des agents de la Métropole, d'Orange et de l'ESAD qui n'est pas compensée par l'augmentation de la fréquentation des agents du CCAS.

La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal augmente de 381 k€ (0,92 M€ en 2021 contre 0,54 M€ en 2020) en raison essentiellement de la baisse des recettes de fonctionnement, ainsi que de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 46 k€ contre 13 k€ en 2020. Cette augmentation provient principalement de l'achat de matériel technique pour le Self Claudel (40 k€ réalisés en 2021).

Budget annexe Cuisine centrale : une légère augmentation de la subvention d'équilibre

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS. Pour information, les recettes des familles pour les repas scolaires sont perçues sur le budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 6,31 M€ contre 6,12 M€ en 2020 soit une augmentation de 198 k€ qui concerne principalement les denrées alimentaires. Les frais de personnel ont quant à eux diminués de 35k€.

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 6,62 M€ contre 6,48 M€ en 2020 soit une augmentation de 144k€.

Les recettes liées à la facturation extérieure ont augmenté de 84k€ en raison d'une hausse du nombre de repas servis dans les crèches, les centres de loisirs, le lieu d'accueil adultes au sein de l'établissement de personnes âgées Le Lac et le portage à domicile, alors que le nombre de repas servi dans les établissements de personnes âgées a diminué.

La refacturation des repas de la restauration scolaire au budget principal a augmenté, passant de 4,10 M€ en 2020 à 4,13 M€ en 2021.

La progression plus importante des dépenses de fonctionnement que des recettes a entraîné une hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 44k€ (0,56 M€ en 2020 contre 0,60 M€ en 2021).

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 0,58 M€ dont 145 k€ pour l'achat de véhicules, 347 k€ pour le remboursement des emprunts et 49 k€ pour l'achat de matériel de production.

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 0,31 M€ contre 0,87 M€ en 2020. Elles comprennent principalement l'emprunt nouveau (200k€ en 2021 contre 800k€ en 2020) dont la baisse s'explique par la baisse du besoin de financement de dépenses (fin du renouvellement de la flotte de véhicules).

Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

En 2021, les dépenses de fonctionnement, pour un montant de 106 k€, concernent le remboursement à la Métropole des travaux réalisés dans le cadre de la convention portant sur Mistral Lys Rouge. En investissement, seule est enregistré le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 k€.

Compte-tenu de la reprise des résultats excédentaires de 2020 sur 2021 et des opérations de comptabilisation des stocks, ce budget n'a pas nécessité en 2021 de versement de subvention exceptionnelle du budget principal.

Régie lumière : une baisse de la subvention d'équilibre

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financièrement ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la Ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement correspondent en 2021 à la consommation d'énergie pour l'éclairage public (0,99 M€), à la maintenance du réseau d'éclairage public (0,64 M€) et à la pose et dépose des illuminations de fin d'année (0,13 M€). Les dépenses de consommation d'énergie sont en baisse de 0,2M€ par rapport à 2020 principalement grâce à une diminution des consommations. Les montants réalisés sur les autres dépenses sont quasiment identiques à ceux de 2020.

La subvention exceptionnelle du budget principal est en baisse de 0,5 M€ avec un montant versé de 2,1 M€ contre 2,6 M€ en 2020. Cette diminution a été rendue possible par la baisse des dépenses de fonctionnement (-272 k€) et par la perception de recettes nouvelles dont les certificats d'économie d'énergie (227 k€ perçus en 2021).

Les principales dépenses réelles d'investissement sont payées à l'exploitant qui réalise les travaux et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Le réalisé des travaux programmés et non programmés est passé de 1,7 M€ à 2,7 M€ en 2021. Cette augmentation s'explique par une période d'arrêt des travaux en 2020 du fait de la crise sanitaire qui s'est soldée par la signature d'un avenant de prolongation de 4 mois du marché du CREM. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de fin d'année (12 k€), les illuminations des sites patrimoniaux (35 k€) et le remboursement du capital de la dette (422 k€).

L'augmentation des dépenses d'investissement (hors dette) a entraîné une augmentation du recours à l'emprunt de 1M€ par rapport à 2020.

Résultat de clôture des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES	CA 2021				
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
<i>En millions d'euros</i>	BA Activités économiques	BA Locaux culturels	BA Self Clémenceau	BA Cuisine centrale	BA Mistral
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,14	0,62	0,24	-0,02	0,00
Reprise résultat de fonctionnement 2021	0,37	0,05	0,07	0,08	0,32
Résultat de clôture de fonctionnement	0,23	0,67	0,31	0,06	0,32
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,33	-0,05	-0,01	0,05	-0,11
Reprise résultat d'investissement 2021	0,12	- 0,49	0,12	0,08	0,17
Besoin de financement de l'investissement	0,45	-0,54	0,11	0,13	0,06
Solde restes à réaliser	-0,02	- 0,03		0,04	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,65	0,10	0,41	0,23	0,38

Résultat de clôture consolidé

	CA 2021
RESULTAT CONSOLIDE (BP + BA hors Régie Lumière) - en millions d'euros	RESULTAT CONSOLIDE
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	26,38
Reprise résultat de fonctionnement 2021	1,33
Résultat de clôture de fonctionnement	27,71
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-11,38
Reprise résultat d'investissement 2021	- 12,97
Besoin de financement de l'investissement	-24,35
Solde restes à réaliser	1,58
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	4,94

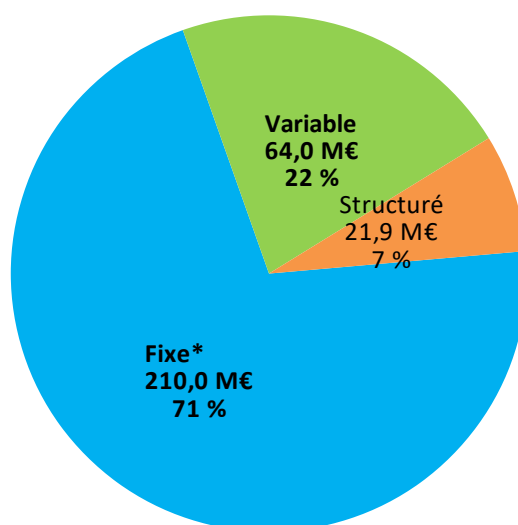
Résultat de clôture régie Lumière

	CA 2021
REGIE LUMIERE	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,57
Reprise excédent de fonctionnement 2021	0,04
Résultat de clôture de fonctionnement	0,61
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,09
Reprise déficit d'investissement 2021	-0,13
Besoin de financement de l'investissement	-0,23
Solde restes à réaliser	-0,05
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,34

ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

Structure de la dette après swaps (M€)
295,9 M€ au 31/12/2021

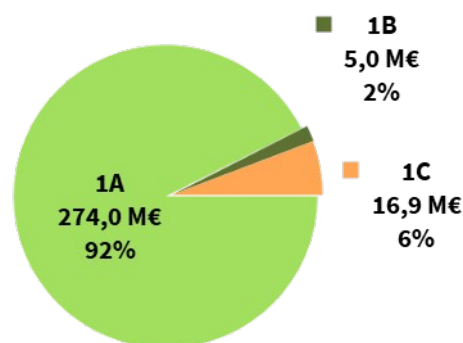


*y compris taux fixe à phases

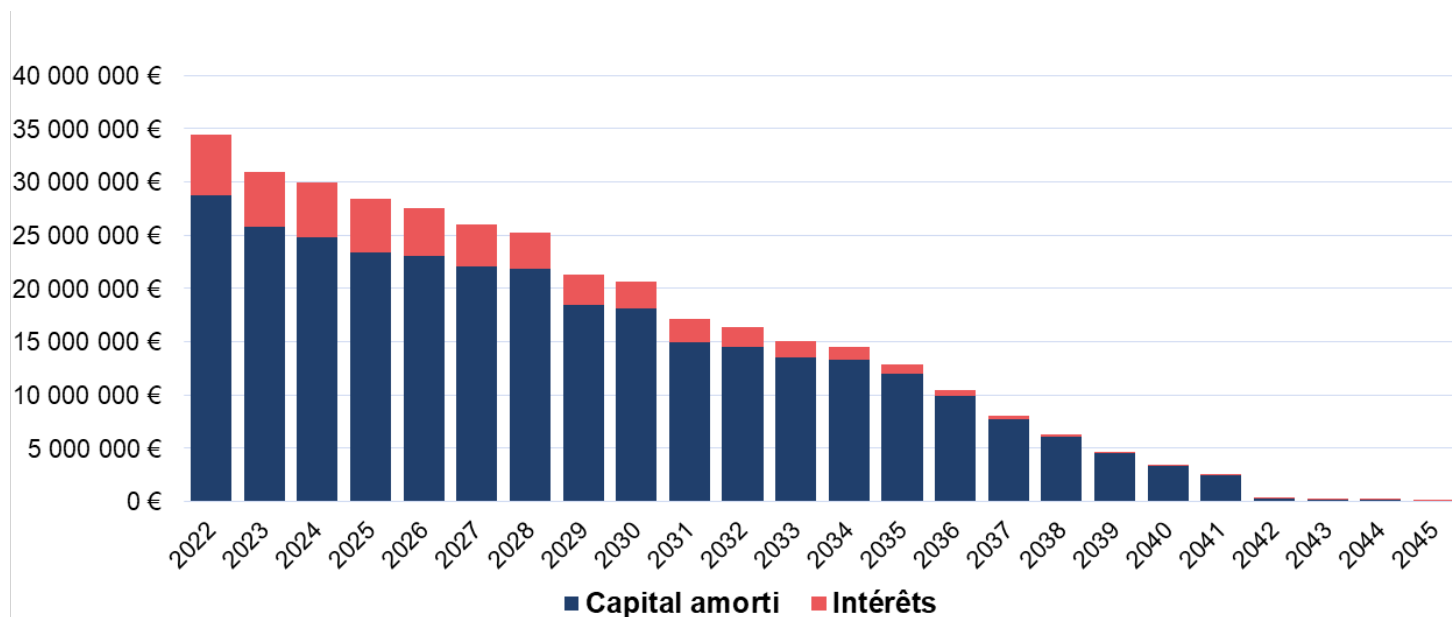
Classification des risques des emprunts

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts 295,9 M€ au 31/12/2021



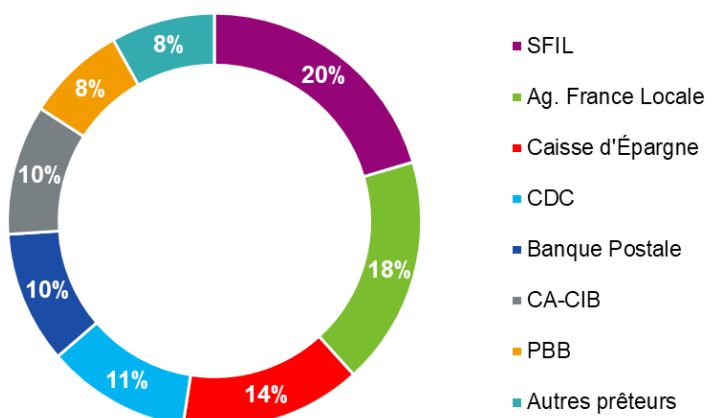
Profil de remboursement de la dette



Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
CA 2018 budget principal	27,51	256,97	9,34
CA 2019 budget principal	29,99	249,29	8,31
CA 2020 budget principal	20,77	251,29	12,10
CA 2021 budget principal	31,66	248,41	7,85

Répartition par prêteurs



ANNEXE 4 : Détails « autres »

Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Détail autres recettes de gestion courantes	12,04	12,03	14,41
Atténuations de charges	0,31	0,44	0,25
Autres taxes	3,66	3,21	3,92
Participations	8,08	8,38	10,23

Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits des services, du domaine et ventes diverses* (M€)	0,82	0,71	0,93
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,05	0,06	0,11
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,25	0,22	0,18
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,22	0,17	0,35
Concessions cimetières (produit net)	0,22	0,22	0,26
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,01	0,01
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,03	0,03
Travaux	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,02	0,00	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00

Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Autres charges à caractère général	18,43	16,97	17,55
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,58	4,18	4,23
Charges locatives de copropriété	0,78	1,03	0,83
Etudes et recherches	0,51	0,45	0,49
Transports de biens et transports collectifs	0,79	0,46	0,63
Services bancaires et assimilés	0,07	0,05	0,05
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,10	0,06	0,11
Achat de prestation de services	0,66	0,29	0,76
Documentation générale et technique	0,05	0,05	0,05
Versement à des organismes de formation	0,49	0,45	0,50
Frais de colloques et de séminaires	0,03	0,02	0,03
Autres frais divers	0,66	0,73	1,25
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,03	0,01	0,00
Honoraires	0,40	0,32	0,49
Frais d'actes et de contentieux	0,04	0,03	0,04
Divers	1,76	1,27	1,00
Concours divers (cotisations...)	0,22	0,25	0,31
Frais de gardiennage	2,20	1,71	1,94
Frais de nettoyage des locaux	0,66	0,85	0,83
Redevances pour services rendus	0,39	0,26	0,24
Autres services extérieurs	0,07	0,07	0,04
Impôts indirects	0,04	0,01	0,00
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,00
Remboursements de frais au CCAS	0,72	0,69	0,18
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	2,18	2,61	2,67
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,04	0,02	0,02
Taxes foncières	0,86	1,01	0,80
Autres impôts locaux	0,08	0,08	0,07

ANNEXE 5 : Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP Autorisation de Programme
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
k€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt National
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
THRP Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté